

Mathias Deshusses

**LES PROBLÈMES DU CONFIAGE EN FRANCE:
LE CAS DES “PETITES BONNES” IVOIRIENNES**

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE: LE CONFIAGE EN CÔTE D'IVOIRE	2
CHAPITRE I : Vocabulaire et approche théorique	2
CHAPITRE II : Les motifs du confiage	4
<u>1 Confiage et famille</u>	4
<u>1.1 Le confiage, une affaire de famille</u>	4
<u>1.2 Le confiage comme une des expressions de la solidarité familiale</u>	5
<u>1.3 Confiage et solidarité familiales face à la crise</u>	5
<u>2 Confiage et alliance entre groupes</u>	6
<u>3 Confiage et scolarisation</u>	6
<u>3.1 L'importance de la scolarisation aux yeux des ruraux et le confiage vers des familles d'accueil citadines</u>	6
<u>3.2 Des nouvelles stratégies face aux hausses des coûts de scolarité en ville: La migration vers les villages</u>	6
<u>3.3 Le problème de la sous-scolarisation des filles</u>	7
DEUXIÈME PARTIE: ETUDE SUR LES "PETITES BONNES » IVOIRIENNES EN FRANCE (PARIS ET RÉGION PARISIENNE)	7
CHAPITRE I: Méthodologie	7
CHAPITRE II: Résultats	8
<u>1 Caractéristiques des jeunes femmes entrevues</u>	8
<u>1.1 L'âge</u>	8
<u>1.2 Lieu de naissance, communauté d'appartenance et confession</u>	8
<u>1.3 Connaissance des jeunes femmes concernant l'étendue des pratiques de confiage au sein de leur communauté</u>	8
<u>2 Environnement familial</u>	8
<u>2.1 Unité domestique</u>	8
<u>2.2 Niveau de vie</u>	9
<u>2.3 Nombre de frères et sœurs</u>	9
<u>2.4 Etat matrimonial du père</u>	9

<u>2.5 Lignage</u>	9
<u>3 Scolarisation</u>	9
<u>4 Du village à Abidjan</u>	10
<u>4.1 Le départ</u>	10
4.1.1 Personnes à l'initiative du départ	
4.1.2 La proposition	
4.1.3 L'acceptation de la proposition	
4.1.4 Participation de la jeune femme dans l'acceptation	
<u>4.2 La vie à Abidjan</u>	11
4.2.1 Les conditions de travail	
4.2.2 Les conditions de vie	
4.2.3 Relations avec la famille au village	
4.2.4 Projet de vie et espérances	
<u>5 D'Abidjan à Paris</u>	12
<u>5.1 Le départ en France</u>	12
5.1.1 Personnes à l'initiative du départ	
5.1.2 La proposition	
5.1.3 Réactions des jeunes femmes à la proposition	
5.1.4 Réaction des parents biologiques à la proposition	
5.1.5 Réaction de la famille d' « origine »	
5.1.6 Existence d'une transaction financière	
5.1.7 Les formalités de départ	
5.1.8 Connaissances de la jeune femme sur la situation des « petites bonnes » ivoiriennes en France	
<u>5.2 La vie en France, chez l'« employeur »</u>	14
5.2.1 L'arrivée en France	
5.2.2 Les conditions de vie et de travail en France	
5.2.3 Place dans la famille de l' « employeur »	
5.2.4 Durée du séjour chez l' « employeur »	
<u>5.3 Le vécu de la jeune femme</u>	16
5.3.1 Leur sentiment	
5.3.2 Stratégies de survie	
<u>5.4 Le départ ou la fuite</u>	17
5.4.1 Élément déclencheur du départ ou de la fuite	
5.4.2 Réaction des « employeurs »	
5.4.3 Réaction de la famille d' « origine », en Côte d'Ivoire	
<u>5.5 Situation actuelle</u>	18
5.5.1 Sentiments quant à leur histoire	

5.5.2 Sentiments quant à la situation des « petites bonnes » en Côte d'Ivoire	19
5.5.3 Opinion sur le nombre élevé d'Ivoiriennes prises en charge par le CCEM	
<u>5.6 L'avenir</u>	20
5.6.1 Projet de vie	
5.6.2 La Côte d'Ivoire	
CHAPITRE 3: Interprétation des résultats	20
<u>1 Du village à Abidjan</u>	20
<u>1.1 L'existence d'une pratique de confiage</u>	20
<u>1.2 Les motifs du confiage</u>	21
<u>1.3 L'influence de la communauté d'appartenance</u>	21
<u>1.4 Le rôle de l'environnement familial</u>	21
<u>1.5 Le contexte abidjanais</u>	22
<u>1.6 Le contexte villageois</u>	23
<u>2 D'Abidjan à Paris</u>	23
<u>1 L'existence d'une pratique de confiage?</u>	23
Conclusion	25

INTRODUCTION

Le choix de ce sujet d'étude, répond à un constat empirique, fruit de trois années passées en tant qu'enquêteur au Comité Contre l'Esclavage Moderne¹ (CCEM) à Paris: la nationalité la mieux représentée parmi les victimes d'"esclavage domestique" prises en charge par le CCEM est la nationalité ivoirienne. Pourquoi les jeunes femmes ivoiriennes sont-elles les plus nombreuses à être prises en charge par le CCEM?

Cette interrogation a grandi au fil des auditions réalisées avec ces jeunes femmes:

Nombre d'entre elles étaient venues en France suite à des « accords » passés entre leur famille d'« origine » et leur famille d'accueil, et les jeunes femmes n'avaient pas de connaissance précise et détaillée concernant ces « accords ».

Aucune d'entre elles n'était salariée ni n'était venue exclusivement pour travailler.

Toutes avaient le sentiment d'avoir été trahies et devaient faire face à l'incrédulité de leur famille au pays. Cette incrédulité laissait penser à l'existence d'un rapport de confiance entre la famille d'« origine » au pays et les employeurs en France.

Nombreux éléments laissaient croire que ces jeunes filles avaient été placées par leur famille d'« origine » au sein même de leur famille élargie habitant en France, ou chez des gens connus, voir recommandés; la demande émanant la plupart du temps de la famille d'accueil (les futurs employeurs) résidant en France.

Plus que des transactions marchandes d'enfants entre la Côte d'Ivoire et la France, plus que des décisions individuelles de jeunes femmes voulant émigrer, plus que des problèmes d'exploitation de jeunes travailleuses émigrées clandestines chez des familles aisées; ces problèmes d'« esclavage » domestiques semblaient trouver leurs sources dans certaines traditions ou pratiques de placement d'enfants ayant cours en Côte d'Ivoire.

Après avoir vérifié l'existence éventuelle de ce dénominateur commun dans les cas d'« esclavage » domestique d'Ivoiriennes prises en charge par le CCEM, nous verrons en quoi consistent exactement ces pratiques et tenterons de savoir si elles débouchent sur des processus d'exploitation en Côte d'Ivoire, ou si elles sont dévoyées en France.

Pour répondre à ces questions, il faudra dans un premier temps nous intéresser aux pratiques de placement d'enfant, que nous nommerons tout au long de notre travail: pratiques de « confiage ». Nous justifierons l'adoption de cette terminologie dans ce premier chapitre consacré au vocabulaire et aux approches théoriques.

Nous verrons dans un deuxième chapitre les motifs du confiage.

Nous consacrerons notre premier paragraphe à la famille, véritable clef de voûte du confiage. Les paragraphes deux et trois seront dédiés aux motifs liés aux alliances entre groupes, et à la scolarisation. Nous considérerons les motifs économiques comme transversaux et nous attacherons à les associer aux autres motifs.

¹ Association Loi 1901, qui prend en charge (juridiquement, administrativement et socialement) des cas d'« esclavage domestique ».

Dans une deuxième partie, nous donnerons la parole aux jeunes femmes ivoiriennes prises en charges par le CCEM. Nous analyserons les entretiens réalisés avec elles et chercherons à mieux connaître leur situation en Côte d'Ivoire et en France.

Nous essayerons de voir si les « malheurs » constatés en France sont le résultat d'un dévoiement de pratiques ivoiriennes de confiage; ou s'ils ne sont que la transposition de « malheurs » existant déjà en Côte d'Ivoire, comme semblent l'indiquer certains auteurs (« La croissance démographique, la monétarisation des rapports de production, l'urbanisation rapide, la scolarisation, la « crise » et les nouvelles modalités de stratification qui leur sont liées, ont transformé les règles pratiques et éthiques de la circulation d'enfant » (Jacquemin 2000, p.108)).

PREMIÈRE PARTIE: LE CONFIAGE EN CÔTE D'IVOIRE

D'après les enquêtes démographiques et de santé (EDS) réalisées entre 1991 et 1995 en Afrique sub-saharienne, la Côte d'Ivoire est, après le Sénégal, le pays où la proportion des ménages qui accueillent un ou des enfants confiés de moins de 15 ans est la plus importante: 26,1% de l'ensemble des ménages en 1994. Ce pourcentage est sensiblement plus élevé chez les ménages vivant en zone rurale (26,4%) que chez les ménages vivant en zone urbaine (25,7%) (Jonckers 1997, p. 194).

En Côte d'Ivoire, la circulation des enfants est importante et variable selon les régions. « Dans les milieux ruraux Akan (Akyé et Baoulé), les enfants confiés représentent une part très importante des enfants résidents de moins de 20 ans : autour de 40% (...) Par contre dans la commune de Boundiali, ils représentent un peu plus de 20% de l'ensemble des enfants ».²

CHAPITRE I: VOCABULAIRE ET APPROCHE THÉORIQUE

Comme le rappelle M. Jacquemin (2000, p.106): « L'expression « circulation des enfants » recouvre une infinité de pratiques adoptives allant de la cession momentanée de la progéniture à la coupure radicale entre les géniteurs et leurs enfants. »

Depuis J. Goody (1969), la plupart des auteurs opposent l'adoption (cession définitive) au fosterage.

S. Lallemand (1993, p.13) cite Marcel Mauss pour nous éclaircir sur le terme « fosterage ». Il désigne un vieux nom normand qui s'applique aux séparations suivies de l'accaparement de l'enfant par son éducateur.

Le fosterage n'implique pas de changement d'identité, ni même bien souvent, de localité géographique. L'opération est généralement réversible et les parents gardent une part de droits et de devoirs sur les enfants concédés.

Si le terme « fosterage » paraît être *a priori* le terme le plus approprié pour définir les cas que nous traiterons, nous lui préféreront celui de « confiage », rejoignant A.

² Vimard et Guillaume (1991).

Guillaume, *et alii* (1997, p.576): « Nous considérons comme « enfants confiés » tous les enfants qui ne sont pas des descendants directs de première génération du chef de ménage et/ou de son (ses) épouse(s) ».

Après ce bref aperçu du vocabulaire, attardons nous sur quelques notions théoriques appliquées au confiage en Afrique de l'Ouest.

S.Lallemand (1993, p.18) évoque C. Meillassoux et l'anthropologie économique qui ont trouvé une réponse marxiste selon laquelle il existerait une discordance entre reproduction naturelle et exigences de la production dans les cellules familiales rurales africaines. La première devant faire l'objet de corrections constantes afin d'assurer les objectifs de la seconde. Divers moyens comme la redistribution des « dépendants » seraient utilisés à cette fin. Proportionner le nombre d'individus actifs et improductifs, articuler la dimension du groupe à ses capacités de consommation implique donc un remodelage permanent de ses effectifs. C. Meillassoux, prend comme objet d'analyse les Gouro de Côte d'Ivoire.

S. Lallemand (1993, p.24) fait également référence aux travaux de E. Goody (1982) en Afrique de l'Ouest. Selon cette dernière, les délégations de pouvoirs parentaux s'amplifient là où la demande éducative et professionnelle est supérieure à l'offre, où les habitants des villages sont pessimistes quant à leur devenir et conscients de leur situation économique et sociale défavorisée.

Dans ce sens, une étude a montré qu'à Abidjan ce sont les familles les plus aisées de la capitale ivoirienne qui hébergeaient le plus de jeunes individus confiés. Les auteurs de cette étude constatent que « Quel que soit le sexe du chef de ménage, la proportion d'enfants confiés est nettement plus forte dans les habitats concernant les populations les plus occidentalisées. »³

M. Jacquemin (2000, p. 107) nous indique que « même si les intérêts particuliers des deux parties étaient en principe pris en compte, la forme idéale du transfert était la gratuité: il ne s'accompagnait en principe d'aucune prestation susceptible d'être interprétée comme une compensation. Pourtant ces prestations sous-tendaient les rapports d'amitiés, et en étaient attendues: cadeaux de la tutrice aux géniteurs, bien-être voire ascension sociale de l'enfant, honneur et prestige d'élever l'enfant de sa sœur, etc. Aux yeux des « prêteurs » et des récipiendaires, la valeur du fosterage résidait néanmoins principalement dans les services que les enfants, et les filles surtout, pouvaient rendre dans l'environnement domestique de leur hôte ».

Ainsi la pratique du confiage n'est pas uniquement un vœu parental d'ascension de l'enfant.

S.Lallemand reprend dans ce sens E. Goody: « lorsque la communauté considérée ne comportait qu'un nombre restreint de formes de labours au sein d'une hiérarchie peu affirmée, leurs membres n'éprouvaient pas le besoin de se séparer de leurs rejetons. En revanche lorsque les tâches et statuts se diversifièrent (...) les parents se mirent à envoyer une part de leur progéniture acquérir à l'extérieur du foyer, voire de la famille, des spécialités techniques convoitées ».

Nécessité d'ajustements sociaux, vœu parental d'ascension sociale de leur progéniture, on voit déjà l'aspect multiforme du confiage, qui ne se limite pas aux préoccupations économiques.

³ P. Antoine et A. Guillaume (1984).

CHAPITRE II: LES MOTIFS DU CONFIAGE

1 Confiage et famille

1.1 Le confiage, une affaire de famille

Un motif principal énoncé concernant le confiage est la volonté de renforcer les liens familiaux entre proches parents devenus lointains par le fait du mariage ou de l'émigration.

Ce renforcement des liens familiaux par le confiage peut se faire de différentes manières.

D. Jonckers (1997, p.197) nous rappelle le symbolisme du confiage: « Ces échanges d'enfants entre germains sont très répandus et peuvent revêtir une haute valeur symbolique. C'est la cas de plusieurs sociétés ouest africaines où ils évoquent la quête mythique du mariage originel entre frères et sœurs ».

Ce caractère symbolique se retrouverait également lors des dons d'enfants aux jeunes couples afin de favoriser leur descendance; ainsi que lors des confiages de bébés à des mères ayant perdu des enfants. On le retrouve encore lorsqu'il s'agit de protéger les enfants lorsqu'on considère qu'ils sont mis en danger par des forces occultes néfastes.

Les filles circuleraient plus tôt que les garçons car on leur confierait très tôt les travaux domestiques et la garde des nourrissons. Nous verrons par la suite que ces types de travaux, qu'elles réalisent très jeunes, en font des « candidates » aux pratiques de confiage en direction de la France bien plus sérieuses que les garçons.

Mais, même s'il semble, dans le contexte africain que le besoin de main d'œuvre puisse intervenir, la nécessité est loin d'épuiser les motivations des transferts de progéniture.

Le confiage peut ainsi permettre de manifester un attachement à un proche devenu lointain, d'amenuiser les distances entre parents et proches devenus distants ou de fournir aux enfants la possibilité d'acquérir un meilleur statut social en intégrant un milieu plus favorisé.

Ce type de transfert ne peut s'effectuer, comme le rappelle S. Lallemand, que si « la communauté des consanguins est conçue de manière à ce que l'aspirant tuteur soit aussi reconnu, préalablement à la venue du monde de l'enfant et à sa quête, comme un « ayant droit » officiel. »

Les transferts d'enfants suscitent également une redistribution des enfants au sein de la famille ou du lignage en permettant de pallier les contraintes d'une forte fécondité pour les femmes en âge de procréation, contribuant ainsi au maintien des conditions matérielles nécessaires à une fécondité élevée.

Il est donc naturel qu'un enfant ne soit pas élevé par ses seuls parents biologiques mais par les parents de son lignage maternel ou paternel pour partager les droits et obligations entre les familles et renforcer les liens de parenté.

Ce placement, selon Guillaume, *et alii.* (1997, p.574) peut se justifier par différentes raisons. Il peut intervenir lors de la dissolution de la famille d'origine, peut revêtir la

forme d'une alliance au sein de la famille (ou entre deux familles, mais ce point fera l'objet d'un paragraphe ultérieur), mais peut aussi répondre à la volonté de faire socialiser son enfant par d'autres parents, considérés comme plus expérimentés.

1.2 Le confiage comme une des expressions de la solidarité familiale

Une des formes particulières les plus courantes de pratiques sociales qui renvoie au système d'entraide familial est le confiage.

Un enfant peut être confié à des parents vivant en ville ou être pris en charge par un ménage rural, si les parents citadins sont confrontés à des difficultés économiques. Le confiage permettrait donc soit de répondre à un besoin du ménage d'accueil, soit de soulager la famille d'origine (stratégie du « délestage »), soit de répondre aux besoins de l'enfant en matière de scolarisation.

1.3 Solidarité familiale et confiage face à la crise

La famille africaine doit affronter la crise, qui affecte aussi bien l'Etat dont les ressources ont diminué que les ménages qui la vivent au quotidien.

Si en apparence (regroupements résidentiels., confiage...) les solidarités familiales restent vivaces, le système de droits et d'obligations semble atteint et voué à une évolution. Comme l'écrivent A. Adjamagbo et R. Fassassi (1997, p.367) « Nous sommes enclins à penser que, bien plus qu'au niveau de la quantité des transferts, c'est au niveau de leur qualité, de leur nature même, qu'il faille rechercher les changements, si ce n'est les plus importants, du moins les plus significatifs. Ainsi, le recentrage vers la main-d'œuvre familiale, implique de nouveaux liens de dépendance et de nouvelles obligations autres que monétaires ». Et d'ajouter: « Il est vraisemblable que l'on s'oriente à l'avenir vers une grande complexité du système de solidarité où se côtoieront des stratégies diverses ». Selon eux, avec la crise, le confiage comme pratique permettant une ré-allocation des charges de la reproduction démographique à l'intérieur de la famille, risque de se trouver remis en cause car les capacités d'accueil des familles, en zone rurale comme en milieu urbain, sont considérablement affectées.

Le confiage, comme une des manifestations des solidarités familiales, reste une pratique courante, mais des changements s'opèrent. Il reste d'avantage conscrit à la sphère familiale et se manifesterait par une solidarité plus grande entre grands-parents, parents et petits-enfants aux dépens des relations entre neveux-nièces et oncles-tantes.

« L'essentiel cependant est que la crise économique contribue indubitablement à modifier le fondement et la nature de la pratique de circulation des enfants, notamment en accentuant ou en provoquant un déséquilibre entre l'offre et la demande d'enfants susceptibles d'être accueillis, sans pour autant en tarir les flux, du moins jusqu'à présent »⁴.

L'avenir des solidarités familiales est peut-être plus incertain que beaucoup ne le pensent. T. Locoh (1995, p.35), qui est loin d'être la plus optimiste sur ce point, pense que « les solidarités traditionnelles, extraordinairement opérantes jusqu'à aujourd'hui, semblent atteindre leurs limites ».

⁴ M. Le Pape et M. Pilon (1997, p.4), citant Pilon et Vignikin (1996).

2 Confiage et alliance entre groupes

Comme le mariage, le confiage peut être un mode d'alliance entre groupes.

Les déplacements d'enfants peuvent figurer dans les clauses de mariage soit à titre d'obligation, soit au contraire à titre de dédommagement lorsque le contrat n'a pas été respecté.

Selon D. Jonckers (1997, p.201): « Les réseaux de relations entre parents et alliés sont particulièrement étroits, car non seulement on répète les alliances au plus près mais on prête des enfants aux alliés avec lesquels on ne se marie pas ».

Elle prend l'exemple des Agni de Côte-d'Ivoire : celui qui gardera un souvenir de sa tutrice lui confiera sa propre fille, de la même manière qu'un gendre pourra envoyer également une fille à l'ancienne tutrice de son épouse.

Plus qu'une affaire de famille, le confiage est également une affaire entre familles ou entre alliés.

3 Confiage et scolarisation

3.1 L'importance de la scolarisation aux yeux des ruraux et le confiage vers des familles d'accueil citadines

Face à la dégradation de leurs conditions de vie et aux incertitudes quant à l'avenir, nombres de communautés villageoises ont longtemps joué la carte de la scolarisation. Comme le souligne C. Faussey-Domalain (2000, p.111), en 1986, l'étranglement de la pyramide des âges à 15-19 ans mettait en évidence l'émigration des jeunes, principalement dirigés vers Abidjan. A cette époque, ces migrations exprimaient une « stratégie d'investissements à long terme par la scolarisation » et faisaient ressortir « le peu d'espoir de la population sur une nouvelle phase d'expansion de l'économie locale ».

Pour permettre l'accès à l'éducation, la famille effectuait un arbitrage financier entre scolarisation et plantation. La scolarisation engendrant des coûts bien souvent supérieurs à leurs possibilités, nombre de chefs de ménages hypothéquaient leur récolte, pour payer les frais de scolarité de leurs enfants.

L'acquisition du savoir-faire est donc différée, on fait l'impasse sur une main-d'œuvre traditionnelle, mais on sait que cette voie servira au développement de la famille, ou à sa survie.

Ces « transferts » s'appuient également sur les pratiques de solidarité familiale en ville, pour pallier les manques de ressources. Cette dépendance n'est pas sans contrepartie et conduit « à une redéfinition des pouvoirs familiaux et villageois et à une intervention croissante des groupes émigrés originaires du village dans la gestion des affaires locales ».⁵

3.2 Des nouvelles stratégies face aux hausses des coûts de scolarité en ville: La migration vers les villages

⁵ C. Faussey-Domalain (2000, p.209).

L'étude de M. Le Pape et C. Vidal (1992) à Abidjan conclue que l'accueil des jeunes ruraux par un tuteur qui les scolarise est moins fréquent et, qu'à l'inverse, nombre de familles abidjanaises envoient leurs enfants dans une école villageoise.

3.3 Le problème de la sous-scolarisation des filles

Les filles confiées, de niveau scolaire inférieur à celui des garçons, se retrouvent en général sous la coupe de la famille urbaine. En échange de leur hébergement, elles sont vouées aux tâches d'aide ménagère ou de revendeuse dans le petit commerce.⁶

Lié à des raisons d'ordre économique et culturel, le phénomène de sous-scolarisation des filles répond à des stratégies familiales déterminées: les filles sont impliquées très jeunes dans les activités domestiques et la sphère productive.

Selon les résultats du recensement de 1988, le taux de scolarisation des filles est de 54% contre 79% pour les garçons.⁷

Sous-scolarisation et vécu du confiage sont très liés chez les jeunes filles ivoiriennes. Le confiage des jeunes filles aboutit principalement à les faire remplir des tâches domestiques dans leur famille d'accueil ou à aider leur tutrice dans les petits commerces. « En ce qui concerne la pratique des enfants confiés, elle apparaît actuellement, surtout pour les filles, plus proche du transfert de main-d'œuvre que d'un comportement d'hospitalité, de solidarité ou de formation ».⁸

DEUXIÈME PARTIE: ETUDE SUR LES "PETITES BONNES » IVOIRIENNES EN FRANCE (PARIS ET RÉGION PARISIENNE)

CHAPITRE I: MÉTHODOLOGIE

Cinq entretiens ont été réalisés, dont quatre ont été retranscrits (une des personnes ne souhaitant pas que des notes soient prises ou qu'un enregistrement soit réalisé).

Les personnes choisies sont des jeunes femmes ivoiriennes prises en charge par le CCEM. Une audition avait déjà été réalisée avec chacune de ces jeunes femmes dans le cadre de la prise en charge du CCEM. Ces auditions, destinées aux services de police et de justice, cherchaient à faire ressortir les infractions constituées à l'encontre de ces jeunes femmes en France. À partir de cette base de travail, objective et factuelle, les entretiens ont été volontairement orientés vers le vécu subjectif de ces jeunes femmes, leur sentiment ainsi que leur opinion sur leur parcours en Côte d'Ivoire et France.

Dans le chapitre consacré à l'interprétation des résultats seront prises en compte dix auditions supplémentaires de jeunes femmes ivoiriennes anciennement prises en charge par le CCEM. Ces auditions nous permettront de vérifier certaines tendances constatées à l'échelle de notre échantillon, et de les dégager.

⁶ C. Faussey-Domalain (2000, p.116).

⁷ A. Guillaume, *et alii.* (1997).

⁸ M. Le Pape et M. Pilon (1997, p.4), citant Guillaume et *al.* (1994).

CHAPITRE II: RÉSULTATS

1 Caractéristiques des jeunes femmes entrevues

1.1 L'âge

Les jeunes femmes entrevues ont entre 20 et 25 ans. Elles ont quitté leur premier lieu de résidence lorsqu'elles avaient entre 7 et 13 ans. Celle qui est arrivée à Abidjan à 7 ans est partie en France à 13 ans; celle qui est arrivée à 8 ans en est partie à 16; celle qui est arrivée à 10 ans en est partie à 13; celle qui est arrivée à 12 ans en est partie à 14. La jeune femme d'Abidjan a passé deux ans au village, entre 10 et 12 ans. Elle est partie en France à sa majorité.

1.2 Lieu de naissance, communauté d'appartenance et confession

- Djeneba: Tanda (Zanzan), d'ethnie Koulango. Musulmane.
- Mireille: Abidjan (Lagunes), d'ethnie Agni. Catholique.
- Eliane: Moronou (Nzi-comoé), d'ethnie Baoulé. Catholique.
- Sylvie: Bouéké, près d'Agboville (Agnébi), d'ethnie Abe. Catholique.
- Solange: Tiassalé (Lagunes), d'ethnie Baoulé. Protestante (est devenue protestante à Abidjan).

1.3 Connaissance des jeunes femmes concernant l'étendue des pratiques de confiage au sein de leur communauté

Eliane et Solange prétendent que ces pratiques sont courantes chez les Baoulé, et qu'elles ont pour but premier de permettre aux enfants confiés d'aller à l'école. « Cela se faisait beaucoup. Félicité devait normalement m'emmener à l'école. Beaucoup d'enfants étaient confiés pour ça »⁹. Mireille reconnaît également la fréquence du confiage chez les Agni. Mais pour elle le but premier est d'éloigner les enfants de leurs parents biologiques afin qu'ils soient éduqués par d'autres membres de la famille. Pour Sylvie, ces pratiques ne sont pas courantes chez les Abe. "Chez nous cela ne se fait pas trop (...) ma tante a sept enfants et ils sont tous restés chez elle."¹⁰

2 Environnement familial

2.1 Unité domestique

Suite au décès de sa mère, Sylvie vivait avec sa « mamie », la grande sœur de sa mère.

Solange avait été confiée à sa grand-mère par ses parents alors qu'elle avait trois ans.

Djeneba vivait également avec sa grand-mère paternelle, son père vivant à Abidjan. Sa mère ayant quittée son père, elle ne la voyait plus. Eliane vivait avec sa mère et sa grand-mère; son père vivant dans un autre village avec une autre femme.

Mireille vivait à Abidjan avec son père, sa mère et les autres épouses de son père.

⁹ Annexe. Entretien n°2 Eliane p.3.

¹⁰ Annexe. Entretien n°1 Sylvie p.8.

Ainsi, une seule des cinq jeunes femmes vivait avec ses deux parents biologiques. Les jeunes femmes entretenaient de bons rapports avec les membres de l'unité domestique dans laquelle elles résidaient au village (ou à Abidjan pour Mireille).

2.2 Niveau de vie

Les cinq jeunes femmes entrevues sont issues de familles à revenus faibles et irréguliers. Les membres de l'unité domestique travaillaient aux champs ou sur les marchés (agriculture de subsistance ou petit commerce). Mais elles soulignent toutes qu'elles avaient des bonnes conditions de vie. « Chez ma mamie, rien ne me manquait (...) en plus il y avait la lumière et une salle de bain. Il n'y a rien qui me manquait là-bas mais de temps en temps j'étais triste car je n'avais pas ma mère »¹¹, « Même si j'étais pauvre en Côte d'Ivoire, même si on n'avait rien, j'étais heureuse (...) »¹²

2.3 Nombre de frères et sœurs

Elles ont toutes de nombreux frères et sœurs. Ainsi Solange est l'aînée des filles d'une fratrie de neuf enfants. Mireille avait onze frères et sœurs, deux sont morts. Eliane a, à sa connaissance, trois sœurs et huit demi-frères et sœurs. Sylvie a deux sœurs.

2.4 Etat matrimonial du père

Seule Mireille vivait à Abidjan dans un foyer polygame, le père et ses femmes vivant sous le même toit.

Eliane habitait avec sa mère et sa grand-mère dans un village. Son père habitait dans un autre village avec une autre femme.

Djeneba et Solange ne vivaient avec aucun de leurs parents mais pensent que leur père n'avait pas plusieurs épouses.

Avant sa mort, le père de Sylvie était monogame.

2.5 Lignage

Eliane et Sylvie remarquent qu'elles n'étaient en contact qu'avec la famille de leur mère, Sylvie affirmant que « chez les Abe, quand tu te maries, la famille de l'époux n'aime pas trop tes enfants (...) si je me marie là-bas, je ne vais pas laisser mon enfant aller dans la famille de son père »¹³. « La famille de mon père ne s'est jamais occupée de moi. La première fois qu'ils se sont occupés de moi c'est quand la mère d'Adeline est venue me chercher »¹⁴. Les jeunes femmes dévoilent des indices quant au type de lignage mais aucune ne peut dire si sa famille est de type patrilinéaire, ou encore matrilineaire.

3 Scolarisation

¹¹ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.2.

¹² Annexe Entretien n°4 Solange p.6.

¹³ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.8.

¹⁴ Annexe Entretien n°2 Eliane p.4.

Mireille a été scolarisée, lors de son séjours au village chez son oncle (entre 10 et 12 ans) et quelque temps après son retour, ainsi que Djeneba lors de son passage à Abidjan (entre 10 et 13 ans). Les autres n'ont pas été scolarisées.

L'abandon de scolarité de Djeneba correspond à son départ en France, son père semblait pouvoir supporter les frais de scolarité. Pour les autres jeunes femmes, l'absence de scolarité ou l'abandon (pour Mireille) sont dûs à des raisons économiques.

4 Du village à Abidjan

Nous voulions nous intéresser à la vie des jeunes femmes dans deux contextes: le contexte ivoirien et le contexte français. Le premier résultat de l'investigation est la nécessité de diviser le contexte ivoirien en deux sous-contextes: le village et Abidjan. Les résultats montrent qu'avant leur départ pour la France, quatre des cinq filles entrevues avaient quitté leur village natal pour se rendre à Abidjan. Ce ne sont que plusieurs années plus tard qu'elles partiront pour la France. La cinquième jeune femme quant à elle était native d'Abidjan.

4.1 Le départ

4.1.1 Personnes à l'initiative du départ

Les jeunes femmes qui se sont rendues à Abidjan sont allées chez des tantes, ou des personnes se présentant comme des tantes (avant d'être placées chez d'autres personnes dans les cas d'Eliane et de Solange). Mireille a été confiée à un oncle au village.

Ces tantes sont: la cousine du père de Djeneba; une grande tante d'Eliane, qui doute de l'existence d'un rapport de parenté; la sœur de la mère de Solange; la nièce de la mère de Sylvie, qu'elle ne connaissait pas.

4.1.2 La proposition

Dans trois cas, les tantes ont proposé à la famille de la jeune femme au village de la scolariser à Abidjan, en échange d'une aide dans les tâches domestiques et commerçantes, et/ou d'une garde d'enfant. Dans le cas de Solange, c'est elle qui a voulu aller à Abidjan, il n'y a donc aucune proposition, sa tante acceptant seulement de l'emmener avec elle. Dans le cas de Mireille, Elle est allée chez son oncle à la demande de son père, et ne devait fournir aucune prestation en échange.

4.1.3 L'acceptation de la proposition

Les personnes impliquées dans l'acceptation de la proposition sont variées. Dans le cas de Solange, c'est elle qui est à l'origine de la proposition; dans ceux d'Eliane, Djeneba et Mireille ce sont leur père qui accepte, dans celui de Sylvie c'est sa « mamie » (la tante qui s'occupe d'elle).

4.1.4 Participation de la jeune femme dans l'acceptation

À part Solange, les jeunes femmes n'ont pas eu leur mot à dire dans le choix. Mais elles étaient toutes très jeunes et remplies d'illusions à l'idée d'être scolarisées et devant la perspective de pouvoir « devenir quelqu'un » et d' « apprendre les manières de la ville » malgré la tristesse de quitter leur famille au village. « Céline a

joué sur mon envie d'aller à l'école et fait plein de promesses sur les cours du soir, c'est elle qui a gâché ma vie »¹⁵.

4.2 La vie à Abidjan

Cette partie ne prendra pas en compte le cas de Mireille qui a été confiée au village. Elle a été scolarisée et n'a été assujettie à aucun travail spécifique.

4.2.1 Les conditions de travail

Mise à part Djeneba qui a été scolarisée; Solange et Eliane ont été placées comme « petites bonnes » dans différentes familles que ne connaissait pas forcément leur tante; alors que Sylvie travaillait au domicile de sa tante ainsi que dans son restaurant.

Les salaires de Solange et Eliane étaient versés intégralement à leur tante (7.000 CFA pour Solange, 20.000 CFA pour Eliane). Sylvie n'était pas payée. « Elle disait que comme j'étais sa nièce, elle économisait pour moi et que quand j'allais être en âge de me marier elle achèterait tous mes habits de mariage et me donnerait de l'argent »¹⁶.

4.2.2 Les conditions de vie

Djeneba, scolarisée, et Solange ne se plaignent pas de conditions de vie difficiles. Sylvie et Eliane étaient régulièrement battues, insultées et humiliées. « Chez les patronnes, ils m'ont toujours traitée mal. Je dormais dans la cuisine ou dans le salon »¹⁷. « Certaines me disaient « Eh! petite chienne, viens ici » (...) les patronnes étaient trop violentes avec moi »¹⁸ Eliane subit un viol à l'âge de 15 ans.

Aucune des jeunes femmes n'a pu rentrer dans son village lors de son séjour à Abidjan. Les raisons principales étaient l'interdiction faite par la tante de quitter le travail, le manque de ressources financières, mais aussi l'incapacité de se déplacer seule. « Je ne savais ni lire ni écrire, donc je ne me déplaçais pas seule car à Abidjan il faut savoir lire les panneaux pour se repérer ou prendre le bus. Je n'avais jamais pris le bus seule, je me déplaçais la plupart du temps avec Valérie » (son employeur, ndr)¹⁹. « Je me suis dit que j'allais rentrer au village, mais comment faire pour partir? Déjà je ne connaissais pas le chemin pour aller à la gare »²⁰.

4.2.3 Relations avec la famille au village

Pour toutes les jeunes femmes, les relations ont été rompues par leur tante ou leur patronne. « Déjà il faut savoir des numéros pour rentrer en contact avec quelqu'un. Moi, j'avais la tête nulle, je savais juste m'exprimer en français. Je ne pouvais pas reconnaître les numéros »²¹.

4.2.4 Projet de vie et espérances

¹⁵ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.2.

¹⁶ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.3.

¹⁷ Annexe Entretien n°2 Eliane p.2.

¹⁸ Annexe Entretien n°2 Eliane p.5.

¹⁹ Annexe Entretien n°4 Solange p.2.

²⁰ Annexe Entretien n°2 Eliane p.2.

²¹ Annexe Entretien n°2 Eliane p.2.

Pour Sylvie et Solange, leur but était d'arriver à gagner de l'argent pour se financer des cours du soir. Djeneba voulait continuer sa scolarisation malgré des difficultés (redoublement). Eliane n'avait aucune espérance particulière, pour elle sa situation était normale. « Je voyais mon avenir dans ce que j'étais. Je me disais que j'allais rester bonne et dormir dans un « sucobois »²² ».²³

5 D'Abidjan à Paris

5.1 Le départ en France

5.1.1 Personnes à l'initiative du départ

Dans les cas d'Eliane et de Sylvie, leur tante leur proposait d'aller chez leur fille. Dans celui de Solange, la personne chez qui elle était placée comme domestique lui proposait d'aller chez sa sœur. Dans celui de Djeneba, son père lui proposait d'aller chez une de ses connaissances, une dame qui habitait en France. Dans le cas de Mireille c'est son beau-frère qui lui proposait d'aller chez son ami.

Dans tous les cas, l'initiative de la proposition émanait de la personne habitant en France. « Céline m'a dit que j'étais sérieuse et que sa fille, Thérèse, cherchait quelqu'un pour l'aider en France. Elle voulait que j'y aille, elle me disait que comme elle ne m'avait pas envoyée à l'école à Abidjan, ma cousine le ferait en France »²⁴

5.1.2 La proposition

Il a été promis à toutes les jeunes femmes qu'elles allaient être scolarisées et régularisées, une fois arrivées en France, à court ou moyen terme.

Mireille et Djeneba précisent que les personnes chez qui elles allaient avaient promis à leur père de les traiter « comme leur fille ».

Concernant Solange, la proposition est plus originale et se retrouve également dans plusieurs auditions étudiées. « Mme L. a alors proposé soit de me payer, soit que je garde son nourrisson jusqu'à ce qu'il ait trois ans, ensuite elle me scolariserait et régulariserait ma situation. J'ai choisi cette dernière solution. Je voulais vraiment être scolarisée ».²⁵

Les jeunes femmes doivent d'abord travailler gratuitement et dur pendant quelques années avant d'être récompensées en étant régularisées et scolarisées. Ce type de proposition, comme je l'ai indiqué, est largement répandue.

Mireille et Eliane se sont vues proposer également un salaire. Mais ni le montant ni la périodicité du salaire n'étaient précisés. « En plus il avait dit que j'allais gagner un peu d'argent, et qu'il veillerait à ce que je ne fasse pas n'importe quoi avec cet argent, qu'il enverrait une partie de cet argent à mes parents ».²⁶

5.1.3 Réactions des jeunes femmes à la proposition

²² Pour Eliane, ce sont les baraquements où habitent les populations les moins aisées.

²³ Annexe Entretien n°2 Eliane p.2.

²⁴ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.3.

²⁵ Annexe Entretien Solange n°4 p.3.

²⁶ Annexe Entretien Mireille n°3 p. 2.

Mireille voulait pouvoir aider sa mère ; son père ayant plusieurs épouses. « Au début j'hésitais à partir. Mais je pensais que c'était un bon moyen pour aider ma mère au maximum. Franchement, je ne suis pas venue pour moi. Je n'avais vraiment jamais rêvé de venir en France ».²⁷

Eliane pensait que sa situation allait s'améliorer en France, notamment pour sa sécurité, même si elle ne cristallisait pas ses espérances. « J'avais peur de me faire tuer par quelqu'un parce que les petites bonnes en Côte d'Ivoire, il arrive qu'elles se fassent violer ou tuer. En Côte d'Ivoire, on nous considère comme des animaux, nous ne sommes rien. Quand ton père et ta mère ne sont pas auprès de toi, c'est l'enfer. »²⁸

Sylvie avait l'illusion qu'elle apprendrait à lire et à écrire. « Elle m'a piégée parce que quand elle venait à Abidjan, elle emmenait des livres qu'elle mettait autour d'elle. Elle me disait: « tu vois, je sais bien lire et je peux t'apprendre ». Elle me disait aussi que j'étais une belle petite fille et qu'en France j'allais être encore plus mignonne ».²⁹

Solange également voulait vraiment être scolarisée, et Djeneba voulait « réussir sa vie ».

5.1.4 Réaction des parents biologiques à la proposition

Dans les cas de Solange et d'Eliane, les parents n'ont pas été mis au courant. « Quand j'étais à Abidjan, je n'ai jamais parlé avec ma mère. Même quand elle m'écrivait, Adeline déchirait le courrier. J'ai pu voir mon père que deux fois à Abidjan (...) j'ai essayé de lui expliquer mais il m'a dit que mon frère était mort et qu'il n'avait pas d'argent pour s'occuper de nous (...) ».³⁰

Pour Solange, la raison est différente, son « employeur » n'a délibérément pas pris le temps d'aller voir ses parents, c'est sa tante qui est allée les prévenir.

Dans le cas de Djeneba, son père, qui lui avait proposé de partir s'était finalement rétracté, mais il a cédé devant l'insistance de celle-ci.

Dans celui de Mireille, les parents n'avaient pas eu leur mot à dire. C'est la grande sœur qui a pris la décision.

Quant aux parents de Sylvie, ils étaient décédés.

5.1.5 Réaction de la famille d' « origine »

Au village, dans les cas de Solange, Sylvie et d'Eliane, la famille n'était pas au courant.

5.1.6 Existence d'une transaction financière

Aucune des jeunes femmes ne révèle l'existence d'une transaction financière. Néanmoins dans le cas de Mireille, une partie de ses salaires devait être envoyée à ses parents.

²⁷ Annexe Entretien Mireille n°3 p.2.

²⁸ Annexe Entretien Eliane n°2 p.2.

²⁹ Annexe Entretien Sylvie n°1 p.4.

³⁰ Annexe Entretien n°2 Eliane p.3.

5.1.7 Les formalités de départ

Exceptée Mireille, toutes les jeunes femmes sont parties en France sous une fausse identité. Elles sont toutes parties avec leur « employeur » qui les a fait passer pour leur fille à chaque fois et les ont inscrites sur leur passeport.

Mireille est la seule à qui son « employeur » n'a pas payé le billet d'avion (billet payée par sa grande sœur), et qui est partie sous sa propre identité.

5.1.8 Connaissances de la jeune femme sur la situation des « petites bonnes » ivoiriennes en France

Quatre des jeunes femmes avaient une vague connaissance sur la situation. « Je ne pensais pas que ça se passait comme ça. Je n'y avais pas trop fait attention, parce que ça ne m'avait jamais intéressé ».³¹

Solange était plus informée. « Je savais qu'il y avait des problèmes avec certaines filles qui partaient en France, ça se disait à Abidjan ».³²

5.2 La vie en France, chez l'« employeur »

5.2.1 L'arrivée en France

Plusieurs dénominateurs sont communs à l'arrivée des jeunes femmes:

Toutes se sont rendues compte qu'une autre jeune femme ivoirienne avait travaillé chez leur « employeur », ou y travaillait encore (Sylvie).

Les comportements des employeurs ont changé dès leur arrivée sur le territoire français, ou peu de temps après. « Dès notre arrivée en France elle a été méchante et m'a dit que j'étais ici pour travailler et qu'il fallait que je rembourse le billet d'avion ».³³

La plupart se sont rendues compte dès leur arrivée que les tâches allaient être bien plus lourdes que prévu. « Je ne savais pas combien d'enfants il y avait à garder à part le nourrisson, je pensais qu'il y en avait deux ou trois, en fait ils étaient dix. »³⁴

5.2.2 Les conditions de vie et de travail en France

Les entretiens n'ont pas abordé en profondeur les conditions de vie et de travail en France, car elles avaient déjà été largement analysées lors des auditions réalisées avec ces jeunes femmes, afin de faire ressortir les infractions dont elles avaient été victimes.

Rappelons que, comme toute personne prise en charge par le CCEM, la situation de ces cinq jeunes femmes en France répondaient aux critères suivants:

- Confiscation des papiers d'identité.

³¹ Annexe Entretien n°3 Mireille p.3.

³² Annexe Entretien n°4 Solange p.2.

³³ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.4.

³⁴ Annexe Entretien n°4 Solange p.8.

- Abus de vulnérabilité d'une personne en vue de la fourniture d'un service (d'un travail) sans rémunération ou avec une rémunération très faible ne correspondant pas au travail fourni; conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité humaine (15 à 18 heures de travail quotidien, sept jours sur sept, absence de congés, nourriture insuffisante, logement précaire, etc.).
- Séquestration ou « auto-séquestration » (la personne est conditionnée par l'employeur : « tu es en situation irrégulière, si la police t'arrête dans la rue, tu iras en prison et seras expulsée... »).
- Rupture des liens avec la famille : interdiction de recevoir ou d'envoyer librement du courrier ou des appels téléphoniques ; ou contrôle des communications.
- Isolement culturel : les jeunes femmes ne connaissent pas les droits qui les protègent et sont donc en situation de vulnérabilité.

Ainsi, Les jeunes femmes entrevues travaillaient (ménage, garde d'enfant) de très tôt le matin (six heures en moyenne) jusqu'à tard le soir (23 heures en moyenne). Aucune d'entre elles n'avaient de jours de repos.

Les jeunes femmes dormaient dans le salon, par terre ou sur le canapé, ou dans la chambre des enfants. Leur sommeil dépendait donc de la nuit des enfants, des nourrissons, et du bon vouloir de leurs « employeurs ». « La nuit aussi je me levais pour donner le biberon. J'étais vraiment fatiguée, mais je n'arrivais pas à dormir tellement j'étais angoissée ».³⁵ L'employeur de Sylvie attendait 22 heures pour mettre le lave-linge en marche, par souci d'économie. Sylvie devait attendre la fin du cycle pour étendre le linge (audition Sylvie).

Toutes ont subi des maltraitements physiques. Djeneba et Mireille ont été violées par le même « employeur » (Mireille ayant succédé à Djeneba au domicile de leur « employeur »).

Toutes ont également subi des violences morales (insultes, brimades, harcèlement sexuel). Les violences étaient régulières, voire quotidiennes. Le manque total d'intimité peut être également considéré comme une violence. Sylvie n'avait pas le droit de fermer la porte de la salle de bain lorsqu'elle prenait sa douche. Le mari rentrait souvent aux toilettes et faisait des commentaires sur elle (audition Sylvie).

Remarquons que les jeunes femmes ont dit avoir souffert d'être accusées à tort alors qu'elles faisaient de leur mieux pour satisfaire leur « employeur ». « Ensuite je réveillais les enfants et faisais leur toilette. Je faisais tout pour qu'ils ne crient pas, sinon Mme L. sortait de sa chambre et me criait dessus, me disant que je les maltraçais. Mais je faisais tout pour que les enfants me comprennent ».³⁶

Il ressort des auditions que les souffrances étaient multipliées par l'absurdité de certains comportements des « employeurs », de certains prétextes pour les maltraiter. Un cas extrême est celui de Sylvie: son « employeur » la frappait en l'accusant de ne pas bien laver ses enfants, argumentant que c'était pour cette raison qu'ils étaient plus noirs qu'elle. Elle lui disait également qu'elle lui portait malchance et que c'était à cause d'elle qu'elle était tombée enceinte. Quand il lui arrivait de se faire mal en la frappant, elle lui reprochait alors d'avoir le corps trop dur (audition Sylvie). On peut parler de maltraitance à la fois physique et morale.

³⁵ Annexe Entretien n°4 Solange p.4.

³⁶ Annexe entretien n°4 Solange p.4.

Leurs conditions de travail étaient contraires à la dignité de la personne. Ainsi, Sylvie lavait les tissus à la main et à l'eau froide pour ne pas les abîmer, ce qui lui procurait de profondes gerçures. Lorsqu'elle le faisait la nuit, elle devait éteindre la lumière pour économiser l'énergie, et travaillait donc dans le noir (audition Sylvie).

Aucune d'entre elles n'a été scolarisée en France. Seule Djeneba a reçu des cours d'alphabétisation, la dernière année chez ses « employeurs ».

Aucune d'entre elles n'a été rémunérée. Seule Mireille a reçu occasionnellement un peu d'argent, qu'elle a fait parvenir à sa mère.

Aucune n'a pu communiquer véritablement avec sa famille en Côte d'Ivoire. Cette coupure s'est faite radicalement ou plus indirectement: « Je faisais écrire mes lettres par les enfants de Mme L. donc je ne pouvais pas raconter mes problèmes; je disais que tout allait bien, qu'on était gentils avec moi, qu'on allait à l'église. Je ne pouvais pas téléphoner, je ne savais de toute façon pas comment faire pour appeler ».³⁷ Mireille est la seule à avoir pu contacter directement sa sœur avant de partir du domicile de ses employeurs.

Toutes s'étaient faites confisquer les papiers d'identité (passeport, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance) qu'elles possédaient par leur « employeur ».

Aucune d'entre elles ne pouvait aller et venir librement. Pour la plupart, leurs sorties se résumaient à accompagner les enfants à l'école et aller les chercher. Eliane et Solange (au bout de quelque temps) pouvaient aller à l'église le dimanche.

5.2.3 Place dans la famille de l' « employeur »

Nous l'avons vu, contrairement aux autres enfants de la famille, les jeunes femmes n'étaient pas scolarisées.

Leurs repas étaient pris à part et étaient constitués des restes du repas familial. Certaines ne se nourrissaient qu'une fois par jour.

Certaines jeunes femmes étaient également insultées et maltraitées par les enfants. Ainsi, les enfants frappaient Sylvie, ils disaient qu'elle était Africaine et que eux ils étaient Français, parce qu'ils avaient des papiers (audition Sylvie).

5.2.4 Durée du séjour chez l' « employeur »

Solange est restée trois ans chez ses « employeurs », de 14 à 17 ans. Djeneba a connu deux « employeurs », de 12 à 18 ans. Eliane a travaillé chez sa cousine de 17 à 19 ans (mais l'âge d'Eliane n'a pu être établi précisément. Elle se base sur une analyse d'âge osseu). Sylvie a passé quatre ans chez son « employeur », de 13 à 17 ans. Mireille est restée de 17 à 18 ans.

Précisons que les jeunes femmes ont quelques fois des doutes quant à leur véritable âge et la date précise de leur arrivée en France.

5.3 Le vécu de la jeune femme

5.3.1 Leur sentiment

³⁷ Annexe Entretien n°4 Solange p.5.

Pour Eliane, malgré la souffrance, la situation était normale, dans la continuité de ce qu'elle avait vécu à Abidjan. Elle n'avait aucune espérance. Elle pense que sans les coups de son « tonton », elle ne serait jamais partie.

Djeneba et Sylvie étaient très jeunes lors de leur arrivée et elles ressentait avant tout de la tristesse, de la peur et de la souffrance, même si Sylvie ressentait un fort sentiment d'injustice. Le jeune âge et l'innocence des jeunes femmes expliquent dans la plupart des cas les abus. À son « employeur » qui lui demande de payer une faveur « en nature », Djeneba répond qu'elle ne possède pas de forêt (audition Djeneba).

Solange ressentait avant tout de la culpabilité: « Pour moi, quand j'étais chez les L. tout ce que je faisais était de ma faute. Même si j'étais en France, je parlais, je pouvais dire « non », que je ne voulais pas. Même si j'étais pauvre en Côte d'Ivoire, même si on n'avait rien, j'étais heureuse, donc j'aurais pu retourner au village chez ma grand-mère ». ³⁸

Elle ressentait également un fort sentiment d'infériorité: "Au tribunal, je m'en voulais parce que je voyais mes patrons comme des gens qui étaient fiers d'eux, c'étaient eux, et puis toi tu étais à la cuisine et puis c'est tout (*rires gênés, elle semble se trouver ridicule de dire ça*) ». ³⁹

Le sentiment de Mireille, qui est la plus âgée à être arrivée en France, était celui de rébellion, elle n'est d'ailleurs restée qu'un an.

5.3.2 Stratégies de survie

À part Mireille, les jeunes femmes entrevues étaient résignées, conditionnées et cherchaient plutôt des stratégies de survie. « J'ai voulu me suicider plusieurs fois. Heureusement il y avait une fille qui était chez son oncle et qui travaillait comme moi. Elle venait me trouver quand Thérèse était sortie, on mettait les cassettes de chez nous et on se saoulait la gueule avec du whisky coca. Après ça on avait la force. C'était comme une drogue, quand je buvais ça j'arrivais à travailler. Ou parfois on mélangeait du coca avec du Nescafé, avec ça on pouvait bien travailler. Quand je prenais ça j'oubliais mes problèmes ». ⁴⁰

5.4 Le départ ou la fuite

5.4.1 Élément déclencheur du départ ou de la fuite

Il a fallu un élément déclencheur pour que les jeunes femmes partent.

Dans le cas d'Eliane, c'est la rencontre avec un prêtre, qui l'orienta vers les services sociaux; combinée avec l'intensité des coups qu'elle recevait qui ne faisait qu'augmenter et qui rendait sa situation invivable.

Dans le cas de Solange, c'est l'intervention du CCEM, prévenu par une connaissance de l'église. Même si la personne membre du CCEM qui était venu au domicile de ses « employeurs » n'a pas réussi à la voir, Solange a pris conscience que c'était le moment de s'enfuir. « Une dame de l'association est venue au domicile mais les L. lui ont dit que je n'étais pas là. Depuis la fenêtre de la cuisine je l'ai

³⁸ Annexe Entretien n°4 Solange p.6.

³⁹ Annexe Entretien n°4 Solange p.8.

⁴⁰ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.5.

regardée partir et je me suis dit que c'était à moi de faire quelque chose, sinon j'allais me suicider chez eux ». ⁴¹

Quant à Mireille, elle a porté plainte après le viol commis par son employeur et a pu compter sur le soutien de sa sœur: « Quand j'ai appelé ma sœur pour lui raconter l'histoire, elle m'a dit qu'il fallait que je me débrouille pour partir, ça m'a donné la force de le faire. Si elle n'avait pas dit ça, je ne sais pas ce que j'aurais fait ». ⁴²

Sylvie est partie quand elle s'est vraiment crue menacée. Elle dit qu'un jour où elle n'avait pas fait assez à manger, son « employeur » l'avait frappée sur le nez puis sur la nuque. Comme sa tête avait failli frapper la table, elle avait eu peur qu'elle la tue et avait donc décidé de partir (audition Sylvie).

Djeneba a finalement parlé des viols à la femme de son employeur et lui a demandé de recevoir ses salaires avant de partir. Avec la promesse de toucher les 27.000 FF qu'ils avaient calculé lui devoir, elle est partie avec 26 FF en poche (elle n'a jamais rien touché).

5.4.2 Réaction des « employeurs »

Dans quatre des cinq cas, des poursuites judiciaires ont été intentées à l'encontre des « employeurs » avec l'appui du CCEM.

Avant que les « employeurs » ne soient informés des poursuites, remarquons que peu ont réellement cherché à retrouver la jeune femme.

Dans le cas de Sylvie, au contraire, sa « tante » s'efforce par tous les moyens de la faire rentrer au pays: « Elle ne comprenait soi-disant pas pourquoi j'étais partie. Je suis allée la voir avec les gens chez qui j'étais pour lui dire de me laisser tranquille (...) elle ne voulait pas entendre, elle disait que c'était elle qui avait payé mon billet d'avion, qu'il fallait des papiers pour vivre ici et qu'elle devait me ramener en Afrique ». « Pour elle je n'avais pas ma place ici ». ⁴³

5.4.3 Réaction de la famille d'« origine », en Côte d'Ivoire

Mireille et Solange ont été comprises par leur famille (respectivement les frères et la grande sœur). Solange n'a pas pu joindre ses parents, et n'a pas pu parler avec sa mère avant sa mort (quatre ans après sa fuite).

Eliane n'a toujours pas pu rentrer en contact avec ses parents, ni sa famille proche, un an et demi après son départ.

Trois ans après son départ et avec l'aide d'un psychologue, Sylvie a envoyé des cassettes audio à ses frères et sœurs, qui ont compris et l'ont soutenue.

5.5 Situation actuelle

5.5.1 Sentiments quant à leur histoire

Mireille ressent de la trahison: « Ce qui me fait mal c'est la trahison. J'aurais voulu qu'il y ait plus de sincérité, et que F. me respecte parce que je devais être comme sa

⁴¹ Annexe Entretien n°4 Solange p.5.

⁴² Annexe Entretien n°3 Mireille p.3.

⁴³ Annexe Entretien Sylvie n°1 p.6.

filles. Je ne veux pas me venger, mais au moins qu'il y ait une justice, et que d'autres filles ne subissent pas ça ». ⁴⁴

Eliane a le sentiment d'avoir été blessée, volontairement: « Elles ont fait ça pour me faire du mal (...) mais j'espère maintenant que justice va être faite. Et que cette situation va s'arrêter un jour car il y a encore beaucoup de jeunes filles qui sont dans la situation dans laquelle j'étais ». ⁴⁵ Elle ressent également une grande tristesse de ne pas avoir pu encore rentrer en contact avec sa mère et lui raconter ce qui s'est passé. Elle a le sentiment d'avoir été abandonnée par son père, qui aurait pu faire plus pour elle.

Solange ressent de la culpabilité et une grande douleur de ne pas avoir pu parler à sa mère avant qu'elle ne décède, et de lui raconter la vérité après les mensonges qui avaient été colportés à son égard. Elle est déçue par rapport à son père, qui a demandé de l'argent à son « employeur ». Elle ne comprend pas pourquoi il a agi ainsi alors qu'il est instituteur.

Sylvie en veut avant tout aux personnes qui ne l'ont pas aidée à être scolarisée quand elle était au village, et à sa tante d'Abidjan qui, selon elle, devait savoir ce qui allait se passer en France. Concernant son « employeur »: « Ce n'est pas elle qui m'a mise au monde, je ne lui en veux pas. Avant je lui en voulais, mais plus maintenant ». ⁴⁶

Djeneba en veut avant tout à son « employeur », qui l'a violée; et la femme de celui-ci, qui n'a réagi que tard.

5.5.2 Sentiments quant à la situation des « petites bonnes » en Côte d'Ivoire

Eliane est celle qui a vécu le plus difficilement à Abidjan et celle qui semble avoir côtoyé le plus grand nombre de « petites bonnes »: « Il y en a trop (...) il y a beaucoup de filles qui ne sont pas de Côte d'Ivoire, qui ne parlent pas la même langue que moi. Quand je travaillais dans les familles, il y en avait qui venaient du Togo, du Niger ». ⁴⁷ « En Côte d'Ivoire on nous considère comme des animaux, nous ne sommes rien. Quand ton père ou ta mère ne sont pas auprès de toi en Côte d'Ivoire, c'est l'enfer ». ⁴⁸

Sylvie déplore elle aussi les conditions d'existence très rudes des « petites bonnes » d'Abidjan.

5.5.3 Opinion sur le nombre élevé d'Ivoiriennes prises en charge par le CCEM

Pour Mireille, la raison principale du nombre élevé de jeunes femmes ivoiriennes prises en charge par le CCEM est la serviabilité de ces jeunes femmes et l'hypocrisie des Ivoiriens résidant en France, qui les induisent en erreur. Elle évoque également le système des connaissances. Les Ivoiriens développeraient de nombreuses « amitiés », connaissances, qui font que le confiage sortirait de la sphère familiale, contrairement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

⁴⁴ Annexe Entretien Mireille n°3 p.3.

⁴⁵ Annexe Entretien Mireille n°3 p.3.

⁴⁶ Annexe Entretien Sylvie n°1 p.7.

⁴⁷ Annexe Entretien n°2 Eliane p.3.

⁴⁸ Annexe Entretien n°2 Eliane p.2.

Pour Solange, la raison principale est l'impunité des "employeurs" en France « Quand tu vas au tribunal pour une affaire d'esclavage tu peux avoir peur, mais quand tu vas jusqu'au bout, il n'y a pas de quoi avoir peur ». ⁴⁹ Selon elle, cette impunité n'est plus juridique mais sociale en Côte d'Ivoire, où les « employeurs » racontent ce qu'ils veulent et possèdent bien souvent le pouvoir financier.

Sylvie souligne l'égoïsme des gens de son village et des Ivoiriens en général, « chez moi, c'est chacun pour soi ». ⁵⁰

Djeneba avance plutôt l'aspect économique. Pour elle les Ivoiriens ont les moyens de faire venir les jeunes femmes en France, dans une plus grande mesure que les Maliens ou d'autres personnes d'Afrique de L'Ouest.

Pour Eliane : « parfois lorsque les Ivoiriens réussissent, ils ne veulent pas que tu réussisses. Peut-être que plus tard je saurai pourquoi ils sont comme ça ». ⁵¹

5.6 L'avenir

5.6.1 Projet de vie

Toutes les jeunes femmes font des formations et veulent obtenir un métier en France. La plupart veulent travailler avec des personnes âgées. Solange souhaite être cuisinière.

Toutes souhaitent fonder un foyer et avoir des enfants en France. Djeneba a un enfant et Solange en attend un.

5.6.2 La Côte d'Ivoire

Aucune des jeunes femmes n'a voulu rentrer au pays après être partie du domicile de leur « employeur ». « Je me suis dit que j'étais courageuse et qu'il fallait que je fasse quelque chose ici. J'avais gâché une année ici, sans avoir pu ramener de l'argent correct à mes parents ». ⁵²

Mais toutes comptent rentrer un jour, temporairement ou non. « Je veux rentrer en Côte d'Ivoire pour rétablir la vérité, car Thérèse a dit trop de mensonges sur moi (...) Thérèse a dit que je partais avec des hommes, que je l'insultais. Mais je ne l'insultais que dans mon cœur ». ⁵³

Toutes veulent dans un premier temps aller en Côte d'Ivoire pour rétablir la vérité sur leur histoire. Elles veulent ensuite faire leur vie en France, puis se faire construire une maison au pays avant d'y rentrer, occasionnellement ou pour leur « retraite ».

CHAPITRE 3: INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

1 Du village à Abidjan

1.1 L'existence d'une pratique de confiage

⁴⁹ Annexe Entretien n°4 Solange p.7.

⁵⁰ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.8.

⁵¹ Annexe Entretien n°2 Eliane p.4.

⁵² Annexe Entretien n°3 Mireille p.4.

⁵³ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.6.

Dans tous les cas la famille d'origine accepte la proposition faite par le « récipiendaire » avec l'accord que la jeune femme sera scolarisée et l'espoir qu'elle bénéficiera d'une ascension sociale. Dans tous les cas la jeune femme se voit obligée en contrepartie d'aider le « récipiendaire » dans les tâches domestiques, et éventuellement à d'autres tâches, telles que le petit commerce.

Les futurs « récipiendaires » se présentent également comme des membres de la famille, même si, avec le recul, les liens ne semblent pas tout le temps évidents aux yeux des jeunes femmes (Eliane). Comme le rappelle S. Lallemand, l'« aspirant tuteur » doit être reconnu comme un « ayant droit » officiel (cf. p.4)

Dans tous les cas, le « récipiendaire » établit un rapport de confiance avec les deux autres parties (« prêteur » et enfant), censé leur faire accepter un départ de l'enfant.

Tous les accords se caractérisent par leur gratuité, donc par l'idée que le séjour de la jeune femme lui permettra de se former, de « devenir quelqu'un », ce qui pourra ensuite bénéficier à sa famille.

On peut donc qualifier ces quatre départs vers Abidjan comme des pratiques de confiage (cf. p.22) Le cas de Solange, qui cherchait elle-même à partir, est plus particulier car elle est à l'origine de son départ.

1.2 Les motifs du confiage

L'importance de la scolarisation aux yeux des jeunes filles est primordiale. Cependant cette étude met en doute les propos de C. Faussey-Domalain sur « l'obstination des parents à scolariser leur enfant ». L'étude confirme cependant l'idée que l'aide de la famille à la scolarisation n'a de sens que si elle procure des sources de rémunération, comme dans le cas de Sylvie⁵⁴.

Ainsi la scolarisation est perçue par les jeunes femmes entrevues comme un besoin urgent, pour être « comme les autres », pour pouvoir « se débrouiller ». Concernant les parents, biologiques ou en charge de la jeune femme, elle est plutôt perçue comme un moyen d'obtenir des sources de rémunération dans le futur.

La nécessité d'ajustements sociaux (Eliane) et le vœu parental d'ascension sociale de leur progéniture (ou de la grand-mère pour sa petite-fille) font également partie des motifs dans les cas étudiés.

1.3 L'influence de la communauté d'appartenance

Les pratiques de confiage semblent s'étendre à la majorité des ethnies en Côte d'Ivoire. Les jeunes femmes ont conscience de cette pratique et reconnaissent, à part Sylvie (qui est Abe), qu'elles sont courantes chez elles. Eliane et Solange soulignent la fréquence de ces pratiques chez les Baoulé, ce qui va dans le sens de l'étude de Vimard et Guillaume (cf. p.3).

1.4 Le rôle de l'environnement familial

Le « prêteur » est bien souvent le père, même s'il ne réside pas dans l'unité domestique de la jeune femme au village.

⁵⁴ Annexe Entretien n°1 Sylvie p.2.

Les mères participent peu au processus de décision. Dans certains cas, la raison est qu'elles ne vivent pas avec leurs filles, elles n'ont donc pas leur mot à dire (Djeneba, Solange). D'autres n'ont qu'un rôle passif et se plient à contrecœur aux arguments les « récipiendaires » (Eliane, Mireille). « Ma mère ne voulait pas me laisser partir, mais Félicité et mon père lui ont dit qu'à Abidjan j'allais devenir quelqu'un de bien ». ⁵⁵ Dans aucun des cas la mère, ou les grands-parents, ne sont à l'origine de la proposition ou sont contactés directement par le « récipiendaire ». Le cas d'Eliane illustre parfaitement ce propos. Même si elle vit avec sa mère et sa grand-mère, loin de son père, c'est ce dernier qui décidera.

Bien que toutes les jeunes femmes sont issues de familles à faible et irrégulier revenu, il n'apparaît pas que ce soit la raison première du confiage pour le « prêteur ». Cet argument est plutôt utilisé par le « récipiendaire » pour convaincre le « prêteur ». « Félicité avait dit à mon père qu'il n'avait pas d'argent pour me scolariser, qu'elle n'avait pas envie de me laisser au village pour que je sois comme lui, elle voulait m'emmener à Abidjan pour que je puisse plus tard m'occuper de la famille ». ⁵⁶

Ainsi, les motifs économiques nous apparaissent bien comme des motifs transversaux du confiage. Dans les cas étudiés, les jeunes femmes remplissent une fonction au sein de leur unité domestique, qui peut être symbolique, comme dans le cas Solange. Ainsi la mère d'Eliane regrette son départ car elle lui « tenait chaud » (audition Eliane). On constate d'ailleurs que dans les cas d'Eliane, Solange et Djeneba, le père, qui est le « prêteur » ayant droit, ne fait pas partie de l'unité domestique de la jeune femme.

Le nombre important de frères et sœurs qu'ont les jeunes femmes ne semblent pas non plus déterminant dans le choix du confiage, tout comme le type de famille ou l'état matrimonial du père.

1.5 Le contexte abidjanais

Dans trois cas, l'accord entre les parties n'a pas été respecté.

À peines arrivées, Eliane et Solange seront placées chez des « patronnes » et Sylvie travaillera chez son « récipiendaire » et dans le restaurant de celle-ci.

Eliane et Sylvie seront maltraitées; et des quatre jeunes filles (à part Djeneba) aucune ne sera scolarisée, ni rémunérée pour son travail. De plus, tout sera fait pour que la communication avec leur famille au village soit rompue.

Mis à part le cas de Djeneba, on est bien loin du confiage idéal évoqué par M. Jacquemin (cf. p.3). Dans les trois cas concernés, la forme du transfert est la gratuité, mais il n'est accompagné d'aucune compensation postérieure, ne sous-entend pas des rapports d'amitié et ne fournit ni bien-être, ni ascension sociale à l'enfant. Dans deux des cas, les jeunes femmes ne rendaient même aucun service dans l'environnement domestique de leur hôte, elles étaient placées dans d'autres familles.

On pourrait donc emprunter la piste évoquée par M. Jacquemin sur la transformation des règles pratiques et éthiques de la circulation d'enfant (cf. p.2) et parler en l'espèce de pratiques de confiage dévoyées. Si l'accord, dans sa forme, rassemblait

⁵⁵ Annexe Entretien n°2 Eliane p.1

⁵⁶ Annexe Entretien n°2 Eliane p.3.

un faisceau d'indices nous permettant de dégager une pratique de confiage au sens où nous les avons définies, la vie des jeunes femmes à Abidjan (mis à part le cas de Djeneba) nous montre que les obligations qui découlent de ce type d'accord n'ont pas été respectées.

1.6 Le contexte villageois

On remarque, en revanche, que les jeunes femmes qui avaient été confiées une première fois, au village ou dans un autre village, avaient eu des vies heureuses. Elles avaient été confiées par leurs parents à leurs grands-parents (Djeneba et Sylvie), allant dans le sens de la tendance à une solidarité plus grande entre grands-parents, parents et petits-enfants. Mireille avait été confiée à un oncle instituteur qui l'avait scolarisée.

Au regard des cas étudiés, mais aussi des auditions prises en compte, on peut donc s'interroger sur l'influence du contexte abidjanais sur la bonne marche des pratiques de confiage, et douter que « même loin du village, les liens de dépendance entre le migrant et son lignage d'origine persistent et l'influence du pouvoir traditionnel demeure prégnante »⁵⁷.

2 D'Abidjan à Paris

1 L'existence d'une pratique de confiage?

On peut soit douter de l'existence de pratiques de confiage concernant les cas étudiés; ou alors considérer ces pratiques comme des pratiques de confiage qui n'ont plus grand chose à voir avec les pratiques « idéales ».

Une définition extensive du confiage nous permettrait d'y intégrer ces mouvements (cf. p.2). On rejoindrait alors l'avis de M. Le Pape et M. Pilon (1997, p.4): « En ce qui concerne la pratique des enfants confiés, elle apparaît actuellement, surtout pour les filles, plus proche du transfert de main-d'œuvre que d'un comportement d'hospitalité, de solidarité ou de formation ».

Les promesses faites par le nouveau « récipiendaire », que nous avons préféré appeler « employeur » tout au long de l'exposition des résultats, apparaissent comme de simples appâts ayant pour but de tromper la jeune femme et éventuellement le « prêteur » ayant droit. Dans la plupart des cas, celui-ci n'est plus en contact direct avec la jeune femme, et il ne s'agit souvent plus que de convaincre cette dernière. Le cas de Solange est le plus flagrant. Sa tante qui fait travailler Solange dans d'autres familles à Abidjan la « cède » à sa fille qui vit en France. Cette dernière ne s'embarrasse pas d'aller trouver la famille de Solange au village, ni le « prêteur » ayant droit et l'embarque pour la France, ce qui fera dire à une de ses autres tantes qu'il s'agissait d'un quasi-enlèvement (cf. audition Solange). Il se passe la même chose dans le cas d'Eliane.

Dans le cas de Sylvie, sa « mamie », « prêteur » ayant droit, n'a pas non plus pris part au processus de décision.

Dans les cas de Solange, Eliane et Sylvie, il n'y a donc pas accord, direct ou indirect, entre le « prêteur » ayant droit et le « récipiendaire », mais la simple cession d'une main d'œuvre entre les, soi-disant, tantes et leur fille. La tante apparaît alors dans la transaction comme un « prêteur » sans droit. On pourrait aller jusqu'à dire qu'au

⁵⁷ A. Adjamagbo et R. Fassissi (1997).

« prêteur » ayant droit se substitue un « cèdeur ». Le « prêteur » n'est pour les « prêteurs » ayant droit réels, quand ils sont tenus au courant, qu'un intermédiaire de mauvaise foi; alors qu'il est pour le « récipiendaire », et futur « employeur », un pourvoyeur de main d'œuvre bon marché, voire gratuite.

Dans les cas de Mireille et Djeneba, on est bien dans un cas de figure typique du confiage avec trois parties (« récipiendaire », « enfant », « prêteur » ayant droit). Mais on se trouve dans des cas de confiage qui sortent de la sphère familiale, du système d'alliance ou des rapports de clientèle; le « récipiendaire » n'étant qu'une connaissance, plus ou moins lointaine.

Là encore, si ces pratiques rentrent dans une définition extensive du confiage, on se retrouverait dans une forme nouvelle de confiage, atypique, et répondant à de nouveaux besoins.

Dans ces deux cas, on peut s'interroger d'ailleurs sur ces nouveaux besoins et sur la motivation des « prêteurs » ayant droit, lorsqu'ils font partie du processus de décision. Leur intention semble être de faire bénéficier la jeune femme d'une chance de « devenir quelqu'un », et aussi d'avoir un jour des ressources qui pourront bénéficier à la famille (Mireille). Ces intentions rejoindraient ainsi celles que nous avons évoquées dans notre chapitre sur les théories du confiage et les propos de E. Goody: « lorsque les tâches et les statuts se diversifient (...) alors les parents se mirent à envoyer une part de leur progéniture acquérir à l'extérieur du foyer, voir de la famille, des spécialités techniques convoitées ».

Il est également intéressant de relever l'obsession de Mireille d'aider de manière immédiate sa mère, qui n'est pourtant pas le « prêteur ». En l'espèce la jeune femme n'agit ni pour elle (elle n'avait jamais eu l'idée d'aller en France), ni pour le « prêteur ». Cette forme de confiage échappe aux cas de figures que nous avons relevés en première partie.

Dans nos cas, et dans les auditions consultées, si les « récipiendaires » ne remplissent pas leurs obligations envers les jeunes femmes, et vident donc le confiage de son contenu, ils veulent néanmoins en garder la « couleur », afin d'en tirer les bénéfices.

Ainsi, les jeunes femmes vivent ces départs comme des pratiques de confiage; et leur « récipiendaires » ou « employeurs » leur en donnent l'illusion. On remarque que dans tous les cas étudiés, les jeunes femmes appellent leurs employeurs « tonton », « tata », « tantine ». On sait que ces appellations sont avant tout une marque de respect, mais notons la différence avec les appellations de « patron », « patronne » qu'elles donnaient aux personnes chez qui elles travaillaient à Abidjan. Il y a bien là une marque de respect mais aussi un supposé lien dépassant le plan strictement professionnel. Ce lien est bien celui qu'on retrouve dans les pratiques de confiage.

Les pratiques de confiage que nous avons étudiées entre Abidjan et Paris sont donc des enveloppes sans contenu, ou plutôt avec un contenu bien différent de celui du confiage « idéal », vidé de tous les devoirs du « récipiendaire » concernant l'enfant, faisant de lui une simple « petite bonne » sans salaire et corvéable à merci.

La réversibilité du processus n'est pas respectée. La plupart des jeunes femmes émettait le souhait de rentrer au pays lorsqu'elles se rendaient compte que la situation n'était pas celle qu'elles attendaient; mais aucune n'avait la possibilité de faire part de ses sentiments à sa famille d' « origine », au « prêteur » ayant droit.

Nous ne reviendrons pas sur les manquements au devoir de scolarisation, et plus largement d'éducation; ou encore sur celui de « considérer l'enfant comme son propre enfant »; que nous avons largement repris dans notre partie consacrée aux

résultats de l'enquête. Nous ne reviendrons pas non plus sur les conditions de vie et de travail des jeunes femmes, qui selon le CCEM, et selon nous, étaient contraires à la dignité de la personne. Tous ces manquements attestent l'existence d'un dévoiement du supposé confiage.

Le peu de réaction des « employeurs » suite au départ des jeunes femmes de leur domicile affiche le peu de considération qu'ils leur attachaient. Ils se contentèrent dans la plupart des cas de colporter des mensonges à leur sujet au pays. Dans le seul cas de Sylvie, son « employeur » a mis réellement en œuvre des stratégies pour la retrouver et la renvoyer au pays, à la demande, semble-t-il, de la « mamie » de Sylvie.

La réaction des « prêteurs » ayant droit (Djeneba, Mireille) ou de la famille d'origine (Solange, Sylvie) est teintée de surprise quant à la réalité de la situation, de compréhension envers la jeune femme et d'incompréhension envers le « récipiendaire » mué en « employeur ». Cette incrédulité, entretenue par les mensonges proférés par l' « employeur » au pays, et l'impossibilité pour la jeune femme de faire part de sa situation, prouvent que la confiance a été trahie. On peut s'interroger néanmoins sur l'inexistence ou le peu de sanction sociale à l'encontre des « employeurs » fautifs au pays. On avancera comme réponses celles qui sont évoquées par les jeunes femmes: le pouvoir économique qu'ils détiennent au pays, leur statut d'expatrié qui a réussi en France, leur habileté à manipuler l'information facilitée par l'absence de la jeune femme au pays. Car précisons qu'aucune des jeunes femmes n'est encore rentrée au pays.

Mais dans tous les cas, est présent le sentiment de trahison, attestant qu'il y a bien rupture d'un contrat moral. Ce sentiment de trahison est fortement présent chez les jeunes femmes. Pour Mireille, violée par son « employeur », le sentiment de trahison se mêle à celui d'incompréhension, car il devait « la traiter comme sa propre fille ».

CONCLUSION

Cette étude était censée nous éclairer sur l'état des pratiques de confiage en Côte d'Ivoire et leur déroulement lorsque l' « enfant » était confié en France. Plus généralement elle était censée contribuer à la remise en cause de certaines idées reçues et parfois contradictoires, selon lesquelles les cas d'Ivoiriennes pris en charge par le CCEM n'auraient été que la simple reproduction d'une réalité sociale ivoirienne; ou *a contrario* la violation brutale en France d'un système de solidarités familiales solidement ancré au pays.

Force est de constater que la vérité se trouve à mi-chemin entre ces deux opinions. Alors que nous penchions plutôt vers la première hypothèse, nous est apparue l'existence d'une « escale abidjanaise », prémisse de nombreux maux du confiage.

À la lueur des cas étudiés et de la majorité des auditions considérées, on constate que c'est dans la capitale ivoirienne que s'opèrent les premières mutations du confiage, que le « récipiendaire » commence à oublier ses devoirs envers l'enfant. C'est ensuite en France que le « récipiendaire » n'est plus qu'un véritable « employeur », n'ayant de compte à rendre à personne et exploitant dans les cas étudiés jusqu'à l'extrême les jeunes femmes « employées ».

Dans nos cas, les pratiques « idéales » du confiage telles que nous les avons théorisées dans notre premier chapitre existent lorsque l'enfant est confié au village.

Il convient donc de s'interroger en premier lieu sur les raisons de la perte de sens, du dévoiement, dont sont victimes dans certains cas les pratiques de confiage en Côte d'Ivoire, avant de s'interroger sur leurs « malheurs » en France. Le sentiment des jeunes femmes quant à leur situation va dans ce sens lorsque toutes relèvent la situation déplorable des « petites bonnes » à Abidjan, dont nombre d'entre elles sont des enfants confiés.

« En Côte d'Ivoire, on nous considère comme des animaux, nous ne sommes rien. Quand ton père ou ta mère ne sont pas auprès de toi, c'est l'enfer ». Cette phrase d'Eliane, même si elle ne doit pas être généralisée à tous les mouvements de circulation d'enfants ivoiriens, donne le ton de la situation.

Cette situation est à nos yeux le point de départ de la majorité des cas d'exploitation par des Ivoiriens de jeunes femmes ivoiriennes à Paris. L'absence de contrôles sociaux et familiaux (que l'on ne retrouve guère plus à Abidjan dans les cas concernés), et bien souvent l'absence de lien familial « réel » ou d'alliance, entre le « prêteur » ayant droit et le « récipiendaire », favorisent en France le dévoiement de ces pratiques de confiage pour en faire de simples transferts de main d'œuvre exploitable à merci.

BIBLIOGRAPHIE

Famille et solidarité familiale

ADJAMAGBO, A. et FASSASSI, R. (1997), "Organisation sociale et solidarités communautaires", *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, Paris, Abidjan, ORSTOM, ENSEA, p. 347-368.

BÉKOMBO, M. (1988), "La famille et le développement en Afrique: analyse et prospective", *Famille, enfant et développement en Afrique*, UNESCO, Paris, p.44-62.

FAUSSEY-DOMALAIN C. (2000), *Une économie villageoise en Côte d'Ivoire (La terre, l'école et l'exode)*, Paris, L'Harmattan, 146 p.

GUILLAUME, A. et alii. (1997), "La circulation des enfants en Côte d'Ivoire: solidarité familiale, scolarisation et redistribution de main d'oeuvre", *Le modèle ivoirien en question: crises, ajustements, recompositions*, Karthala, Paris, p. 573-590.

HAERINGER, P. (1977), "Introduction à l'étude de la vie conjugale en milieu urbain ivoirien: réflexions partielles et provisoires", *Séminaire sur l'éducation à la vie familiale*, Petit-Bassam, ORSTOM, 16 p.

KEITA, T. (1985), "Enfance et développement en Afrique", *Cours de formation régional sur les problèmes qui déterminent le développement de l'enfant dans le milieu familial en tenant compte des différents contextes socio-culturels*, UNESCO, Dakar, 2-6 décembre 1985.

LOCOH, T. (1995), *Ménages et familles en Afrique: Approche des dynamiques contemporaines*, Paris, Les dossiers du CEPED n°31, 48 p.

MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD- Quart Monde (1998), "Le développement de l'enfant dans les familles les plus pauvres en Afrique", *Famille, enfant et développement en Afrique*, UNESCO, Paris, p. 160-178.

TETTEKPOE, D. (1988), "Développement de l'enfant dans son milieu selon les contextes sociaux, économiques et culturels", *Famille, enfant et développement en Afrique*, UNESCO, Paris, p.63-98.

TRAORÉ A. (1988), "Aspects de l'évolution de la famille en Côte d'Ivoire. Normes et comportements", *Famille, enfant et développement en Afrique*, UNESCO, Paris, p.39-43.

VIDAL, C. (1994), "La 'solidarité africaine': un mythe à réviser", *Cahiers d'Études africaines*, 136, XXXIV-4, p. 687-691.

VIMARD, P. et ADJAMAGBO, A. (1997), "Evolutions familiales et crise en Côte d'Ivoire", *Comportement des ménages et des acteurs sociaux face à une sévère*

régression de leurs revenus, Atelier menages et crise, colloque, Marseille 24-25-26 mars, Paris, ORSTOM, 12 p.

Circulation des enfants

ANTOINE, P. et GUILLAUME, A. (1984), "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan: enfants du couple et enfants confiés", *les familles d'aujourd'hui* (Colloque international de Genève, septembre 1984), Paris, ORSTOM, 13 p.

CORBIER M. dir. (1999), *Adoption et Fosterage*, Paris, De Boccard, 392 p.

FONSECA, C. (1999), "Circulation des enfants ou adoption: les enjeux internationaux de la filiation adoptive", *Revue Droits et Cultures*, n° 38-1999/2, p. 137-148.

FRANK, O. (1985), "La mobilité des enfants et l'autosuffisance économique des femmes dans le milieu patriarcal africain", *Femmes et politiques alimentaires*, Paris, ORSTOM, p. 641-652.

GUILLAUME A. *et alii*, (1997), "La circulation des enfants en Côte d'Ivoire: solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main-d'oeuvre", *Le Modèle ivoirien en question: crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM, p. 573-590.

GUILLAUME A. et VIMARD P. (1997), "La circulation des enfants à Sassandra", *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Paris, ORSTOM-ENSEA.

JONCKERS D. (1997), "Les enfants confiés", *Ménages et familles en Afrique (Approches et dynamiques contemporaines)*, Paris, CEPED, p. 193-208.

LALLEMAND, S. (1993), *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, Paris, L'Harmattan, 224 p.

PAGEARD R. (1996), "Parenté plurielle, anthropologie du placement familial", *Droits et Cultures*, n°32-1996.

Scolarisation

GRISAY, Aletta (1984), "Analyse des inégalités de rendement liées au sexe de l'élève dans l'enseignement primaire ivoirien", *International review of education*, UNESCO, p.25-39.

LANGÉ, M-F. (1998), *L'école et les filles en Afrique: scolarisation sous condition*, Paris, Karthala, 254 p.

SAINT VIL J. (1981), "Migrations scolaires et urbanisation en Côte d'Ivoire". *Cahiers d'Outre Mer*, 34 (133) pp. 25-41.

TOURE K. (1990), *La représentation sociale du travail des enfants à Abidjan: le cas des descolarisés*, mémoire de DEA, EHESS, Paris, 48 p.

Coutume

CLOZEL, F-J. (1902), *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel.

HOLAS, V. (1957), *Les Senoufos*, Paris, PUF.

LEVI STRAUSS, C. (1971), "Race et Culture", *Revue internationale des Sciences Sociales*, vol. 23, n°4, p. 647-666.

MENALQUE M. (1933), *Coutumes civiles des baoulés de la région de Dimbokro*, Paris, Laros.

OLAWALE ELIAS T. (1961), *La nature du droit coutumier*, Paris, Présence Africaine, 315 p.

Genre

ANTOINE P., TRAORE, A. (1985), "Pour une lisibilité du rôle des femmes au travers des données statistiques", Paris, Sateco.

ETIENNE, M. (1979), "Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les baoulé (Côte d'Ivoire)", *L'Homme*, juil.-déc. 1979, XIX (3-4), pp. 63-107.

GUILLAUME A., YAPI DIAHOU, A. (1989), "Femmes, enfants et crises en Côte d'Ivoire", Abidjan, Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 114 p.

KAUDJHIS-OFFOUMO F. (1996), "Les droits de la femme en Côte d'Ivoire", Codesria.

KEITA, S. (1983), "Deux cours et un immeuble: témoignage de vingt femmes d'Abidjan sur leur vie quotidienne", *Abidjan au coin de la rue: éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne*, Paris, Cahiers ORSTOM.

LALLEMAND, S. (1976), "Génétrices et éducatrices mossi", *L'Homme*, 16 (1), p. 19-24.

La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI siècle: défis démographiques et développement durable, VIMARD P. et alii, Karthala, Paris, 2002.

ORI, B. (1998), "Côte d'Ivoire: des femmes seules dans l'économie informelle d'Abidjan", *Femmes d'Afrique*, L'Afrique Politique, Paris, p. 107-119.

ORI, B. (1994), *Crise, solitude et processus d'individualisation dans la ville africaine: étude des cas féminins abidjanais*, Abidjan, ORSTOM, 58 p.

SAVANÉ M-A. (1986), *Femmes et développement en Afrique de l'Ouest: incidences des transformations socio-économiques sur le rôle et le statut des femmes*, Genève, UNRISD.

VIDAL, Claudine (1985), "L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan", *Femmes et politiques alimentaires*, Paris, ORSTOM, p. 548-556.

Travail domestique et travail des enfants

BALS, M. (1990), *Les domestiques étrangères au Canada (Esclaves de l'espoir)*, Paris, L'harmattan, 217 p.

BICE (Bureau international catholique pour l'enfance) (1998), *Les petites bonnes à Abidjan. Travail ou exploitation?*, Abidjan, BICE Côte d'Ivoire, 168 p.

BONNET, M. (1993), "Le travail des enfants en Afrique", *Revue internationale du travail*, 132 (3), p. 411-430.

DENIEL, R. (1991), *Oui patron! (Boys cuisiniers à Abidjan)*, Paris, Karthala.

International Convention on the Protection of the Rights of all Migrant Workers and Members of their Families, *The Trade in domestic workers: causes, mechanisms and consequences of international migration*, 1994, 247 p.

JACQUEMIN, M. (2000), "petites nièces" et petites bonnes, le travail des fillettes en milieu urbain de Côte d'Ivoire, *Journal des Africanistes*, 70 (1-2), 2000, p. 105-122.

JACQUEMIN, M. (2002), Travail domestique et travail des enfants, *Revue Tiers Monde*,

NIEUWENHUYS, O. (1996), "The paradox of child labor and anthropology", *Annual Review of Anthropology* 25:237-51.

NIEUWENHUYS, O. (1995), "The domestic Economy and the Exploitation of Children's Work: The case of Kerala", *The International Journal of Children's Rights*, vol. 3, pp. 213-225.

SCHLEMMER, B. (dir) (1996), *L'enfant exploité (Oppression, mise au travail, prolétarisation)*, Paris, Karthala-ORSTOM, 491 p.

VEIL, Laetitia (1998), Problématique du travail et du trafic des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest et du Centre, UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Abidjan, CEPRASS, 78 p.

Economie

HGAKOUTOU, Timothée (1998), Les problèmes de développement social en Afrique, Dakar, UNESCO, 170 p.

LACHAUD, J-P. (1994), Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne: analyse comparative, Genève, ILO.

MUS A. (1974), Transformation économique et acculturation en Côte d'Ivoire (1900-1930), Mémoire de maîtrise, Aix en Provence.

Autres thèmes

ANTOINE P. et HERRY C. (1982), *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, Ministère du Plan et de l'Industrie de Côte d'Ivoire, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 491 p.

BINET, J. (1980), *Migration et appauvrissement culturel en Afrique*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques.

DAVID, P. (1986), *La Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

GIBBAL, J.M. (1974), *Citadins et villageois dans la ville Africaine (Exemple d'Abidjan)*, Presses Universitaires de Grenoble, 398 p.

JANVIER G. (1973). *Bibliographie de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Annales de l'université d'Abidjan.

KAMBOU-FERRAND J-M. dir. (1993), *Images d'Afrique et Sciences sociales (Les pays lobi, birifor et dagara)*, Paris, Karthala-ORSTOM.

LE PAPE, M. (1997), *L'énergie sociale à Abidjan*, Paris, Karthala.

LE PAPE M., PILON M. (1997), "L'évolution des formes domestiques en temps de crise (situations africaines)", *Ménage et Crise: Atelier, 24-26 mars 1997*, Paris, ORSTOM, 12 p.

MEMEL-FOTE H. (1997), *Le modèle ivoirien en question*, Paris, Karthala-ORSTOM, 802 p.

RÉMI, J. (1973), *Les migrations de travail et les mouvements de colonisation mossi*, Paris, ORSTOM.

RUREAU, F. (1984), *Migration et urbanisation: le cas de la Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, 654 p.

VIDAL, C. (1991), "Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, Féminin", *Sociologie des passions (Côtes d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala, p.133-160.

ENTRETIENS

Entretien n °1 Sylvie

Date de naissance: 23 décembre 1980.

Lieu de naissance: Agboville.

MD: « Tu habitais dans un village en Côte d'Ivoire? ».

S: « Oui, j'habitais dans un village près d'Agboville, pas très loin d'Abidjan, qui s'appelait Bouéké ».

MD: « Tu es de quelle ethnie? ».

S: « Je suis Abe ».

MD: « Beaucoup de filles prises en charge par le CCEM sont Baoulé. Quelles sont pour toi les différences entre les Abe et les Baoulé au niveau des coutumes ou de la vie familiale? ».

S: « Baoulés et Abe c'est pareil. On mange la même nourriture, on se comprend. Lors des décès ou des mariages, on se comporte de la même manière. Parfois, dans les villages, on est mélangés ».

MD: « Tu es croyante? ».

S: « Je suis catholique, comme tout le monde au village. Personne ne cherche à devenir musulman. Bon, je sais que mon grand frère aîné, que je ne connais pas, aimait tellement les femmes musulmanes qu'il s'est converti. Il est allé vivre au Mali quand il avait vingt ans, mes parents n'aimaient pas qu'il fasse les choses comme les musulmans. Au village, si tu veux être musulman les parents ne sont pas très d'accord car c'est une vie qui est très compliquée pour les femmes. À Abidjan, dans la cour où je vivais, je voyais les femmes musulmanes. Quand leur mari arrivait, elles devaient leur apporter de l'eau pour qu'ils se lavent, elles se mettaient à genoux et devaient attendre que leur mari leur disent de se relever pour le faire. Chez nous, maintenant, les femmes peuvent choisir les hommes qu'elles veulent. Mais on veut partir parce que chez nous c'est la misère. Moi, j'ai perdu mon père à huit ans, puis j'ai perdu ma mère ; donc j'ai eu envie d'être en ville pour faire des choses, aider mes frères et sœurs. Quand j'ai perdu ma mère, j'ai eu envie de devenir adulte. Je ne connais pas l'âge de ma mère quand elle est morte. Elle n'était pas vieille du tout, mon père était beaucoup plus âgé. »

MD: « Ton père n'avait qu'une femme? ».

S: « Oui, mon père n'avait qu'une femme. Dans mon village, les hommes n'avaient qu'une femme, sauf ceux qui étaient très riches, et qui invitaient beaucoup de monde chez eux; ils avaient besoins de plusieurs femmes, au cas où l'une tombait malade ».

MD: « Qu'est-ce qui t'as amené à partir à Abidjan? ».

S: « Une tante de ma mère, Céline, est venue au village. Elle a parlé de moi à ma mamie. Ma mamie est en fait la grande sœur de ma mère qui s'était occupée d'elle quand elle était petite, car mes grands parents étaient morts très tôt. Céline a dit qu'elle voulait m'amener à Abidjan, car elle avait beaucoup de travail avec son restaurant. Elle disait qu'elle voulait quelqu'un pour rester auprès d'elle, l'accompagner au marché. Ma mamie était contente, elle disait que si je partais en ville j'allais avoir l'occasion d'être quelqu'un de bien. Mais chez ma mamie rien ne me manquait car elle n'avait fait qu'un seul enfant. Elle avait une grande maison avec six chambre et nous n'étions pas beaucoup. En plus il y avait la lumière et une salle de bain. Il n'y a rien qui me manquait là-bas mais de temps en temps j'étais triste car je n'avais pas ma mère. Un jour, ma mamie m'a dit que le lendemain j'allais partir pour Abidjan. Le lendemain Céline est venue, elle me parlait tout gentiment, elle me caressait, elle me disait que j'allais prendre les cours du soir, qu'elle allait payer quelqu'un pour qu'il vienne me donner des cours. J'étais contente, je me disais que peut-être c'était quelqu'un de bien. Je n'avais jusqu'alors jamais été à l'école. J'avais demandé à y aller mais on me répondait que c'était trop cher. Je ne sais pas,

les gens de mon village ne sont pas bien. Un jour je suis allé voir mon oncle pour qu'il m'envoie à l'école et il m'a dit que je n'étais pas fille et qu'il n'était pas sûr que j'allais l'aider plus tard. Tous les matins je regardais mes copines aller à l'école et j'avais envie d'y aller aussi. Je savais un peu lire car je les rejoignais quand elles allaient faire leurs devoirs. Je pense que dans mon village les gens ne veulent pas aider les autres. Un jour si je vais en Côte d'Ivoire et que j'ai de l'argent je n'aiderai pas les autres; je ne donnerai qu'à ma famille ».

MD: « Tu n'es pas allée voir les instituteurs pour essayer de trouver une solution? ».

SN: « Oui mais ils ne sont pas bien là-bas, il faut de l'argent et si tu n'as pas de famille, tu es une poubelle pour eux. Mais avant que n'arrive Céline, je pleurais tellement que ma mamie était décidée à aller voir l'instituteur. Céline a joué sur mon envie d'aller à l'école et fait plein de promesses sur les cours du soir, c'est elle qui a gâché ma vie. Par la suite, lorsque j'étais chez Céline à Abidjan et qu'elle retournait au village, elle disait que j'apprenais vite avec les cours du soir, que tout se passait bien. Je ne pouvais même pas entrer en contact avec ma famille car il n'y avait pas de téléphone au village, et eux ils ne savaient même pas où j'habitais à Abidjan ».

MD: « Comment vivais-tu à Abidjan? ».

S: « À Abidjan, je travaillais de six heures jusqu'à minuit, au restaurant et chez Céline. Elle n'était pas gentille avec moi et me criait dessus, mais elle ne m'a jamais tapée. Elle ne me payait pas. Elle me donnait juste 25 francs CFA pour que j'achète à manger le matin. Avec ça j'achetais un morceau de pain. Il y avait beaucoup de filles comme moi à Abidjan. Céline avait une grande maison, donc plusieurs personnes travaillaient chez elle. A la fin du mois elle les payait. Moi, elle ne me payait pas. Elle disait que comme j'étais sa nièce elle économisait pour moi et que quand j'allais être en âge de me marier elle achèterait tous mes habits de mariage et me donnerait de l'argent. Chez nous, lors des mariages traditionnels, il faut mettre des bijoux en or et amener des pagnes. Il faut également se changer trois fois au cours du mariage. Ça demande de l'argent. Mais bon, à l'époque l'argent ne me disait rien. J'avais des vêtements car j'étais chanceuse, on me donnait des choses au restaurant. Plus tard, Céline m'a dit que j'étais une fille sérieuse et que sa fille, Thérèse, cherchait quelqu'un pour l'aider en France. Elle voulait que j'y aille, elle me disait que comme elle ne m'avait pas envoyée à l'école à Abidjan, ma cousine le ferait en France. Alors j'ai dit d'accord. Céline a appelé sa fille en France qui a dit qu'il fallait que je fasse des photos et mon passeport ».

MD: « Céline n'a pas demandé à ta mamie la permission de t'envoyer en France? ».

S: « Non, ma mamie ne savait même pas que je partais en France. Une fois que j'étais à Abidjan c'était Céline qui commandait. Céline s'est renseignée pour le passeport et le visa. Quand sa fille a appelé elle a dit que c'était trop cher et que ça allait mettre deux mois, c'était trop long. Comme son mari avait déjà un enfant d'une autre dame, elle a dit qu'elle allait amener en Côte d'Ivoire les papiers de cette fille et j'allais les utiliser pour partir. Je suis quand même rentrée au village avant de partir en France pour dire au revoir, mais tout le monde était parti au campement. Mon grand frère était là et c'est lui qui m'a accompagnée au campement. J'ai pu voir la mère de mon père. Elle a pleuré, versé de l'eau, m'a dit qu'elle allait mourir et que je n'allais plus la revoir. Elle m'a donné des conseils, m'a dit que je ne devais pas chercher les garçons, ne pas fumer de cigarettes, être gentille».

MD: « Et tu es partie en France... ».

S: « Après nous sommes allées à l'aéroport mais je n'ai pas pu partir, la différence d'âge entre la fille et moi, qui utilisais ses papiers, était trop importante, je n'avais que 12 ans. Je suis restée un an et demi de plus chez Céline, je travaillais comme une folle, de six heures du matin jusqu'à 23 heures environ. Je travaillais également le week-end, les clients qui étaient célibataires venaient également manger le week-end au restaurant. Céline ne me payait toujours pas ».

MD: « Pourquoi n'as-tu pas quitté Céline? ».

S : « Je me suis posée la question. Il y avait une dame à qui j'amenais à manger qui s'était étonnée de me voir travailler autant. Elle disait qu'il fallait que je vienne chez elle pour lui faire à manger, ainsi qu'à son mari et qu'elle allait me payer. J'étais prête à aller chez elle, mais Thérèse a acheté mon billet d'avion pour la France. Donc je suis partie. De toute façon je n'avais pas le droit de donner mon avis, il fallait respecter les grandes personnes, surtout moi qui n'avais pas de famille. Les filles ivoiriennes, on est trop naïves, et Thérèse me promettait que j'allais aller à l'école et avoir mes papiers. En plus je travaillais trop en Côte d'Ivoire, à force de laver les couverts et d'avoir les mains dans l'eau mes ongles partaient. Je me suis alors dit « pourquoi rester ici à souffrir autant ? ». Je savais quand même que j'allais souffrir car je voyais Thérèse en Côte d'Ivoire, et elle était très fainéante. Mais elle a fait la gentille avec moi. Elle m'a piégée parce que quand elle venait à Abidjan, elle amenait des livres qu'elle mettait autour d'elle. Elle me disait « tu vois, je sais bien lire et je peux t'apprendre ». Elle me disait aussi que j'étais une belle petite fille et qu'en France j'allais être encore plus mignonne ».

MD: « Comment s'est passée ton arrivée en France? ».

S: « Dès notre arrivée en France elle a été méchante et m'a dit que j'étais ici pour travailler et qu'il fallait que je rembourse le billet d'avion. Elle m'a dit « Il ne faut pas chercher garçon ». On m'a dit tant de fois cette phrase que même maintenant, quand je rencontre un garçon, j'y pense (...). Un an après mon arrivée en France, quand j'ai demandé si je pouvais aller à l'école, Thérèse m'a demandé comment moi, une fille de la brousse, je pouvais lui demander ça. En plus, disait-elle, elle avait payé mon billet d'avion pour venir travailler. Quand je suis partie de chez Thérèse, je n'ai pas pu prévenir ma mamie parce qu'il n'y a même pas de téléphone au village. En plus, je ne savais même pas faire un numéro de téléphone, je ne connaissais rien avant, j'étais trop bête ».

MD: « Comment ça tu ne connaissais rien? ».

S : « Je ne savais que faire à manger, faire le ménage et m'occuper des enfants ».

MD: « À Abidjan tu te déplaçais toute seule? ».

S : « Oui car je connaissais les rues par cœur. Ici aussi, si Thérèse m'avait laissée sortir faire les courses toutes seule j'aurais pu connaître et me débrouiller toute seule, mais je ne pouvais jamais sortir ».

MD: « Thérèse est-elle de ta famille? ».

S : « Oui. Mais je ne sais pas comment exactement. Sa mère est une parente éloignée, pas trop proche ».

MD: « Quand ta mamie a été mise au courant, elle ne savais rien de tes conditions de vie en France? ».

S : « Non ».

MD: « Et tes frères? ».

S : « Non plus, mais comment allaient-ils faire? C'est mon beau, le mari de ma sœur, qui a demandé à sa grande sœur qui habite à Bordeaux. Mais elle n'a rien plus faire. Ils ont eu peur parce que quand je me suis enfuie de chez Thérèse, elle leur a dit que j'étais parti avec un arabe. Quand je suis partie du domicile de Thérèse je ne suis pas rentrée tout de suite avec ma famille. J'ai attendu trois ans avant d'aller voir un psychologue. J'ai alors fait des cassettes audio que je leur ai envoyées. Je leur ai tout raconté, ma vie à Abidjan et en France ».

MD: « Comment ont-ils réagi? ».

S : « Ils m'ont répondu par lettre. Ils me disaient qu'ils me croyaient et qu'ils avaient confiance en moi. Depuis que je leur ai envoyé ces cassettes la souffrance a diminué ».

MD: « Céline n'a jamais donné d'argent à ta mamie pour qu'elle te laisse venir avec elle à Abidjan? ».

S : « Non, quand elle venue me prendre elle n'a jamais donné d'argent. Quand je suis partie du domicile de Thérèse, Céline est allée au village voir ma Mamie pour lui donner 10.000 francs CFA. Ma mamie lui a dit que sa fille devait me retrouver et me renvoyer en Afrique. Pendant trois ans, je n'ai pas eu de nouvelles d'elle. Mais quelqu'un lui a dit que j'habitais chez une dame à Saint-Denis. Mais un soir quelqu'un a sonné à la porte, je suis allée ouvrir et c'était elle. Elle voulait que je rentre en Afrique. Moi je ne voulais pas. Elle s'est mise à téléphoner sans arrêt chez la personne chez qui j'étais. Je suis partie car j'avais peur qu'elle revienne. Je suis allée à Champigny, chez une dame capverdienne qui faisait de la voyance par téléphone. Je suis restée deux ans là-bas. Je faisais également le ménage, préparais les repas et emmenait les enfants à l'école. Il était prévu qu'elle me paye 1500 francs, mais elle ne m'a pas payée. Je faisais tout chez elle, mais elle ne criait pas sur moi. Je suis partie de chez elle car elle voulait m'emmener au Cap-Vert. Elle me disait que j'allais me marier là-bas ».

MD: « Comment tu faisais pour tenir le coup chez Thérèse? ».

S : « J'ai voulu me suicider plusieurs fois. Heureusement il y avait une fille qui était chez son oncle et qui travaillait comme moi. Elle venait me retrouver quand Thérèse était sortie, on mettait les cassettes de chez nous et on se saoulait la gueule avec du Whisky Coca. Après ça on avait la force. C'était comme une drogue, quand je buvais ça j'arrivais à travailler. Ou parfois on mélangeait du Coca avec du Nescafé, avec ça on pouvait bien travailler. Quand je prenais ça j'oubliais mes problèmes ».

MD: « Et dans quel état tu te trouvais le soir? ».

S : « J'avais mal partout. Mais il fallait que je tienne car la nuit l'enfant n'arrêtait pas de pleurer, il fallait que je change les couches ».

MD: « Tu pensais que tu allais t'en sortir de cette situation? ».

S : « Je pensais qu'en restant chez elle j'allais me suicider. D'ailleurs j'ai failli le faire, parce que ce n'est pas un vie. Il faut rester dans la cuisine ou dans la salle de bain,

si tu es malade tu ne peux pas aller à l'hôpital. Chez eux j'étais comme une clocharde. J'étais à l'écart ».

MD: « Qu'est-ce qui t'as donné la force de partir? ».

S : « Un jour elle m'a trop frappée. Elle m'avait bouché le nez et je n'arrivais plus à respirer. Je suis partie sans rien, j'ai laissé toutes mes affaires. Je veux rentrer en Côte d'Ivoire pour rétablir la vérité, car Thérèse a dit trop de mensonges sur moi. Ma sœur me l'a dit, mais elle a confiance en moi. Thérèse a dit que je partais avec des hommes, que je l'insultais. Mais je ne l'insultais que dans mon cœur ».

MD: « Personne n'est allé voir Céline pour lui reprocher ce qu'elle t'avait fait? ».

S : « Non. Là-bas les gens de ma famille ont peur de Céline car elle a plus d'argent qu'eux. Dans mon village, c'est l'argent qui parle ».

MD: « Qu'est-ce que t'a dit Thérèse quand elle est revenue te voir? ».

S : « Elle ne comprenait soi-disant pas pourquoi j'étais partie. Je suis allée la voir avec les gens chez qui j'étais à Saint-Denis pour lui dire de me laisser tranquille, que je ne voulais pas rentrer en Afrique mais refaire ma vie ici. Elle ne voulait pas entendre, elle disait que c'était elle qui avait payé mon billet d'avion, qu'il fallait des papiers pour vivre ici et qu'elle devait me ramener en Afrique. Je lui ai dit que si c'était le cas, pourquoi ne m'avait-elle pas alors envoyé à l'école ».

MD: « Pourquoi voulait-elle à tout prix te renvoyer en Afrique, pour que tu retournes travailler chez sa mère? ».

S : « Non, elle voulait que je rentre parce que j'étais bête et que je n'avais pas de papier. Pour elle je n'avais pas ma place ici ».

MD: « Donc elle s'inquiétait pour toi? ».

S : « Elle disait que je n'allais pas avoir de papiers, que je n'allais jamais trouver de mari ni de travail. Je ne savais ni lire ni écrire, donc pour elle cela ne servait à rien que je reste en France ».

MD: « Mais si elle en avait rien à faire de toi, elle n'aurait pas insisté pour te retrouver, faire pression sur la famille chez qui tu étais, ou encore pour que tu rentres en Afrique... ».

S : « Elle sait que je suis une fille qui se bat, et qui si je reste en France, même si je souffre, un jour je vais arriver à quelque chose. En fait je pense qu'elle ne veut même pas me faire rentrer en Afrique. Elle ne peut pas vivre sans moi donc elle me fait des blagues. C'est moi qui faisais tout chez elle, elle ne faisait rien, elle veut me récupérer. Je lui ai dit que si elle voulait que je rentre en Afrique, il fallait qu'elle me donne l'argent pour que je puisse ouvrir un commerce, car je n'allais pas rentrer en Afrique comme une petite fille. Quand je travaillais encore chez elle, je lui avais demandé qu'elle me trouve un travail. Elle m'avait envoyée faire des gardes d'enfant dans d'autres familles. On devait me payer 3000 francs tous les mois, mais c'est elle qui prenait l'argent, elle disait qu'elle l'envoyait en Afrique pour construire sa maison. Donc elle n'allait pas maintenant me renvoyer en Côte d'Ivoire ».

MD: "Et maintenant, elle continue à te chercher?".

S : « Non. Mais j'ai déménagé pour vivre loin de chez elle. Tant que je n'ai pas une vie comme elle, je n'ai pas envie qu'elle me voie. J'ai envie d'avoir un chez moi, avoir des enfants, à ce moment-là je pourrai aller dans son quartier et passer à côté d'elle. Là elle verra que je ne suis pas la fille dont elle parlait, que je ne suis pas bête ».

MD: « Tu lui en veux? ».

S : « Bof, ce n'est pas elle qui m'a mise au monde, je ne lui en veux pas. Avant je lui en voulais, mais plus maintenant. Je ne suis pas rancunière, mais je me dis que si j'étais restée en Afrique, j'aurais peut-être un chez moi. Mon rêve, c'était de faire du commerce, je me dis que même si j'étais pas allée à l'école j'aurais pu en ouvrir un. Là-bas, si tu sais bien faire la monnaie tu peux faire des choses, comme Céline, qui n'est jamais allée à l'école et qui a fait construire des maisons et des commerces. Je me dis que j'aurais eu des enfants, que j'aurais eu beaucoup de choses. Je ne vais jamais oublier tout ce qu'elle m'a fait mais je lui pardonne. Quand tu pardones aux gens qui t'ont fait du mal ce n'est pas un cadeau. Aujourd'hui elle souffre également ».

MD: « Tu en veux à quelqu'un en particulier pour ce qui t'est arrivé? ».

S : « J'en veux aux gens qui ont refusé de m'envoyer à l'école alors qu'ils avaient les moyens ».

MD: « Et dans ta famille? ».

S : « Je n'en veux pas à mes frères et sœurs. Eux, ils sont allés à l'école, mais ils ont dû également arrêter pour manque d'argent. J'en veux beaucoup à ma tante Céline, qui ne pense qu'à l'argent. En Afrique, on met l'argent dans un code, j'ai vu le sien et il était rempli d'argent plié ».

MD: « Un code? ».

S : « C'est quelque chose que tu couds et que tu portes autour de la taille. Ça se fait beaucoup au village, parce qu'il n'y a pas de banques ».

MD: « Quels sont tes projets pour l'avenir? ».

S : « Mon rêve est d'avoir une famille, mes enfants. Acheter un terrain, construire une maison. D'abord je dois faire quelque chose, avoir un travail, parce que dès que tu as des enfants tu ne peux plus rien faire ».

MD: « Tu comptes rentrer un jour en Côte d'Ivoire? ».

S : « Oui. Pas maintenant, mais je compte rentrer un jour. Pas dans mon village, à Abidjan. Déjà, je vais essayer d'y retourner cet été. Ce sera la première fois depuis mon départ ».

MD: « Quand tu iras en Côte d'Ivoire tu logeras chez qui? ».

S : « J'ai trouvé quelqu'un qui va me loger à Abidjan, après j'irai visiter ma famille ».

MD: « Confier des enfants est-elle une pratique courante chez les Abe? ».

S : « Chez nous cela ne se fait pas trop. Parmi les ivoiriennes qui sont prises en charge au CCEM, je suis la seule qui est Abe. Je me rappelle que ma mère ne

laissait pas ses enfants aller chez quelqu'un d'autre. Ma tante a fait sept enfants et ils sont tous restés avec elle. Chez les Aba, quand tu te maries, la famille de l'époux n'aime trop tes enfants. Si un enfant fait une bêtise, ils vont toujours dire que c'est à cause de la famille de la mère que l'enfant fait ça. Si je me marie là-bas, je ne vais pas laisser mon enfant aller chez la mère de son père. C'est plutôt la famille de la mère qui s'occupe des enfants. On est attaché à la famille de notre mère, c'est comme ça. Mais bon, même du côté de ma mère, personne ne m'a aidée pour aller à l'école. Dans mon village, c'est chacun pour soi ».

Entretien n°2 Eliane.

Date de naissance : 1983.

Lieu de naissance : Moronou.

MD: « Avec qui vivais-tu au village? ».

E: « Avec ma mère, ma grand-mère, ma petite soeur, ainsi que des demi-soeurs et demi-frères. Nous vivions dans une petite maison en terre ».

MD: « Tes parents n'habitaient pas ensemble? ».

E: « Non, peut être parce qu'ils n'étaient pas mariés. Ils ont eu plusieurs enfants ensemble. Mais j'ai remarqué qu'en Afrique c'est comme ça, certains peuvent avoir plusieurs enfants avant de se marier. Mon père habitait dans un autre village que celui où j'habitais avec ma mère ».

MD: « Tu es de quelle communauté? ».

E: « Je suis Baoulé ».

MD: « Ta mère était une épouse de ton père? »

E: « Après mes soeurs il a eu d'autres enfants avec sa femme, dans son village. je ne crois pas qu'il considèrerait ma mère comme son épouse ».

MD: « Tu as des nouvelles de tes petites soeurs? ».

E: « Non, je n'en ai pas. J'ai essayé d'avoir des nouvelles avec le petit oncle avec qui je suis en contact. Mais comme il a appris que j'avais porté plainte contre Adeline, la personne qui m'employait en France, il ne veut plus entendre parler de moi. Il a dit que c'était grâce à elle que j'étais en France ».

MD: « Et de ta mère? ».

E: « Je n'ai pas de nouvelles, peut-être qu'elle a déménagé. je n'ai plus de relation avec la famille. J'ai essayé d'avoir des nouvelles par l'ami de mon petit oncle, mais il m'a demandé de l'argent, alors j'ai laissé tomber. J'attends que M. (*une ivoirienne prise en charge par le CCEM, ndr*) aille en Afrique, elle ira au village pour essayer de retrouver ma mère ».

MD: « Jusqu'à quel âge tu es restée au village? ».

E: « À peu près jusqu'à l'âge de huit ans, mais je ne connais pas mon âge exact. En tout cas j'ai dû partir tôt. D'abord j'habitais avec ma mère. Dès que j'ai su parler je suis allée chez la mère d'Adeline. Chez elle, quand je voulais jouer on me tapait et on me disait qu'il fallait que je travaille. La mère d'Adeline, Félicité, était une tante de mon père. Ma mère ne voulait pas me laisser partir, mais Félicité et mon père lui ont dit qu'à Abidjan j'allais devenir quelqu'un de bien. Mais ce n'est pas ce qu'ils m'avaient dit qui s'est produit. Quand j'étais à Abidjan, je n'ai jamais parlé avec ma mère. Même quand elle m'écrivait la mère d'Adeline déchirait le courrier. J'ai pu voir mon père que deux fois, lorsqu'il était à Abidjan. Félicité lui racontait que j'étais scolarisée, mais elle m'avait placé dans des familles dans lesquelles je travaillais. J'ai essayé de lui expliquer, mais il m'a dit que mon frère était mort et qu'il n'avait pas d'argent pour s'occuper des nous. Quand il m'avait dit ça j'avais devenue glacée, je savais plus quoi dire ».

MD: « Félicité a-t-elle donné de l'argent à tes parents pour que tu viennes chez elle? ».

E: « Non, en tout cas jamais devant moi ».

MD: « Félicité te plaçait dans des familles pour travailler? ».

E: « Elle me plaçait chez des gens qu'elle ne connaissait pas, qui cherchait une bonne ».

MD: « Tu n'as jamais cherché à partir de ces familles? ».

E: « Un jour je me suis enfuie d'une des familles. Je suis retournée chez Félicité mais elle m'a chassée, elle m'a dit de rentrer dans la famille chez qui je travaillais.

Chez les patronnes, ils m'ont toujours traitée mal, je dormais dans la cuisine ou dans le salon. Une dame à qui j'ai raconté mes problèmes a commencé à être plus gentille avec moi, elle me tapais moins, me criait moins. Je me suis dit que j'allais rentrer au village, mais comment j'allais faire pour partir ? Déjà je ne connaissais pas le chemin pour aller à la gare. Et puis j'avais peur de me faire tuer par quelqu'un parce que les petites bonnes en Côte d'Ivoire, il arrive qu'elles se fassent violer et tuer. En Côte d'Ivoire on nous considère comme des animaux, nous ne sommes rien. Quand ton père ou ta mère ne sont pas auprès de toi en Côte d'Ivoire, c'est l'enfer ».

MD: « Tu n'as pas cherché à rentrer en contact avec des membres de ta famille qui pouvaient t'aider? ».

E : « Je ne pouvais pas. Déjà il faut savoir lire et écrire pour rentrer en contact avec quelqu'un. Moi j'avais la tête nulle, je savais juste m'exprimer en français. Je ne pouvais pas reconnaître les numéros ».

MD: « Comment voyais-tu ton avenir quand tu étais à Abidjan? ».

E : « Je voyais mon avenir dans ce que j'étais. Je me disais que j'allais rester bonne et dormir dans les «sucobois ». ce sont des maisons en tôle et en bois qui ne sont pas protégées, comme des cabanes »

MD: « Quelles étaient tes espérances? ».

E : « Je ne savais pas quel était mon avenir. Par contre chez ma dernière patronne, un jour elle faisait une fête et elle m'avait acheté des vêtements, au lieu de me payer, pour que je sois un peu propre. J'avais commencé à m'attacher à elle. Avec les autres patrons je n'étais pas docile, j'avais peur d'eux, souvent quand j'avais terminé mon travail je m'asseyais toute seule dans la cuisine. Alors qu'elle, quand elle était contente elle rigolait avec moi. Bon, quand elle n'était pas contente elle me tapait. Un jour elle m'a dit qu'elle me trouvait trop bien pour rester dans cette situation. Elle voulait que je reste chez elle dans la journée pour travailler, et au lieu de me payer elle allait m'envoyer aux cours du soir. Elle m'a dit aussi que j'allais apprendre la couture. Comme elle n'allait plus me payer il fallait qu'elle en parle à Félicité, qui n'a pas été contente. Comme sa fille Adeline qui habitait en France avait besoin d'une fille, elle a décidé que j'allais partir avec elle ».

MD: « Qu'est-ce que Adeline t'as dit? ».

E: « En Côte d'Ivoire elle était très gentille avec moi. Bon je rangeais tout le temps ses affaires car elle était très désordonnée, mais pour moi c'était normal. Si son mari ne m'avait pas frappée autant en France, je te jure qu'à l'heure actuelle je serais encore chez eux, car pour moi c'était une vie normale ».

MD: « Il y a beaucoup de filles qui travaillent comme ça à Abidjan? »

E: « Il en a trop. ça me fait beaucoup de peine. Il n'y a pas que les Baoulé. Il y a beaucoup de filles qui ne sont pas de Côte d'Ivoire, qui ne parlent pas la même langue que moi. Quand je travaillais dans les familles il y avait d'autres filles qui venaient du Togo, du Niger. J'en ai connu une qui venait du Mali et qui n'avait plus son pouce. Elle m'a dit que comme elle faisait trop de lessive elle avait eu un panari et c'est pour ça qu'elle avait perdu son doigt. ça m'avait fait peur parceque j'avais souvent des panaris et des plaies sur les doigts ».

MD: « Comment communiquais-tu avec ces filles? ».

E: « On parlait français, ou bien on se débrouillait pour communiquer. Quand j'étais au village je ne parlais pas français, c'est en arrivant à Abidjan que j'ai appris ».

MD: « Cela se faisait beaucoup au village de confier des enfants, comme toi lorsque tu as été confiée à Félicité ».

E: « Cela se faisait beaucoup. Félicité aurait du normalement m'emmener à l'école. Beaucoup d'enfants étaient confiés pour ça ».

MD: « Qu'a-t-elle dit à ton père pour le convaincre de te laisser avec elle? ».

E: « Félicité avait dit à mon père qu'il n'avait pas d'argent pour me scolariser, qu'elle n'avait pas envie de me laisser au village pour que je sois comme lui, elle voulait m'emmener à Abidjan pour que j'aie à l'école, que je puisse plus tard m'occuper de la famille. C'est ce que j'ai entendu en tout cas. Ma mère ne voulait pas, elle disait que je la réchaufais beaucoup, que sinon elle était toute seule. Après, je ne sais pas vraiment comment cela s'est passé, mais Félicité revenait encore, elle insistait. Je me rappelle qu'elle avait dit à ma mère « Si tu la laisse grandir comme ça elle t'en voudra plus tard, car ce sera à cause de toi qu'elle ne sera pas allée à l'école » ».

MD: « Pourquoi n'allais-tu pas à l'école au village? ».

E: « Parce qu'il fallait donner de l'argent. Ma mère n'avait rien, et mon père ne s'occupait pas de moi. Lui aussi il était pauvre, mais je me dis qu'il était encore jeune, je pense qu'il n'avait pas trente ans, qu'il aurait pu faire de la menuiserie; au lieu de cela il partait seulement au champ. Il aurait pu travailler dur pour me mettre à l'école ».

MD: « C'était plutôt la famille de ta mère qui s'occupait de toi? ».

E: « Quand j'habitais avec ma mère on était tout le temps avec eux, car ils habitaient également au village. La famille de mon père ne s'est jamais occupée de moi. La première fois qu'ils se sont occupés de moi c'est quand la mère d'Adeline est venue me chercher. Et déjà, quand je suis arrivée à Abidjan, je n'avais pas le droit de manger le même repas que le reste de la famille ».

MD: « Comment appelais-tu Félicité? ».

E: « Je l'appelais « nanan », car pour moi c'était ma grand-mère, comme elle était la tante de mon père ».

MD: « Comment expliques-tu qu'il y ait beaucoup d'Ivoiriennes dans ton cas ici? ».

E: « Je trouve que parfois lorsque les Africains réussissent, ils ne veulent pas que tu réussisses. Peut-être que plus tard je saurai pourquoi ils sont comme ça ».

MD: « Sophie, la fille ivoirienne qui travaillait chez Adeline avant toi et qui s'est également enfuie, étaient partie dans les mêmes conditions? ».

E: « C'est également Félicité qui l'a envoyée chez sa fille. Mais la grand-mère de Sophie lui a dit qu'il n'y avait pas de rapport de parenté entre elles. C'est possible que pour moi ce soit pareil, que mon père et Félicité ne soient pas vraiment de la même famille. ça se fait souvent, on ne nous dit jamais vraiment la vérité, on ne nous explique pas clairement ».

MD: « Quel type de promesses Adeline t'avais-t-elle faite? ».

E: « Elle m'avait dit que j'allais prendre le nom d'un de ses enfants pour venir mais qu'ensuite elle me ferait faire mes papiers en France. Elle m'avait dit que tous les mois elle allait me donner de l'argent mais elle ne m'a pas dit combien. Comme elle s'était déjà entendue avec sa mère à propos de ma venue, peut être est-ce pour cela qu'elle ne m'a rien dit ».

MD: « As-t-elle demandé ton avis? ».

E: « Félicité m'a dit qu'au mois d'août Adeline venait me chercher. Et elle m'a fait des promesses, m'a raconté plein de choses qui m'ont intéressées, comme l'école, la formation que j'allais faire »

MD: « Félicité a-t-elle parlé de ta venue en France avec tes parents? ».

E: « Quand je suis partie en France, ni ma mère ni mon père n'étaient au courant ».

MD: « Comment appelais-tu Adeline et son mari? ».

E: « Je les appelai « tanti » et « tonton ». Je ne pouvais pas les appeler par leur prénom. Quand je prononçais un des prénoms, Michel, le mari d'Adeline, me giflais. Quand tu dis « tanti » ou « tonton » ça veut dire que tu les respectes. Quand on dit les pronoms, on est trop proche ».

MD: « Et tes employeurs à Abidjan? ».

E: « Je devais les appeler « patron » ou « patronne ». Certains m'appelaient par mon prénom. Certains me disaient « Eh, petite chienne viens ici! » (*rires*), ceux-ci ne prononçaient jamais mon prénom. Surtout quand j'étais petite, je ne pouvais pas me réveiller sans réveil, donc ma patronne venait et me disait « chienne, lèves toi! ». Les patronnes étaient trop violentes avec moi. Chez une des patronnes chez qui je travaillais, je me levais à cinq heures du matin et travaillais jusqu'au lendemain matin. Je faisais des bassines de jus et du pain africain, parcequ'elle en vendait, puis le ménage, le repassage, et je m'occupais de ses enfants ».

MD: « Tu devais être très fatiguée... ».

E: « J'étais morte de fatigue, j'étais toute fine. Parfois je tombais dans les pommes, j'étais malade et je n'étais pas soignée. je partais chez les voisins demander des médicaments. Parfois je ne mangeais pas, parceque je n'avais pas le temps, ou parcequ'il ne restait rien pour moi. C'est pour cette raison que j'ai été amie avec de nombreuses bonnes comme moi, on s'aidait quand une n'avait pas à manger, ou qu'il lui manquait quelque chose. Certaines se prétaient de l'argent sur la monnaie des courses, parcequ'au marché il n'y avait pas de ticket de caisse. Moi je rendais toujours la monnaie, car comme mon salaire allait à Félicité, si j'avais de l'argent sur moi ma patronne allait savoir que je l'avais volé. Mes patronnes étaient même étonnées de voir qu'il restait tant de monnaie. J'étais honnête aussi parce que ce que faisait mes patronnes était pour moi quelque chose de normal, je n'essayais pas de me venger ».

MD: « Tu n'avais pas le droit de rentrer au village? ».

E : « Non, Félicité ne voulait pas me payer le car, ni m’emmener là-bas. Souvent les autres filles qui travaillaient comme petites bonnes venaient me dire « au revoir » car elle partaient pour le Week-End. Je n’ai jamais pu le faire ».

MD: « Tu savais quel était le salaire qui était versé à Félicité pour ton travail? ».

E : « C’était 20.000 CFA par moi, environ 200 francs français. Là-bas, c’est beaucoup. elle ne m’a jamais rien donné. En Afrique, comme en France, je n’avais même pas de caleçons. Comme je ne voulais pas garder la monnaie du marché sans rien dire, j’ai demandé à ma patronne qu’elle me la laisse pour que je puisse m’acheter des caleçons, elle m’a dit « tu veux que je te donne la monnaie et puis après te payer, jamais! je t’achète des caleçons et je coupe sur ton salaire », j’ai accepté. Alors Félicité lui a dit qu’il fallait que je vienne chez elle car il y avait un décès au village. Quand je suis arrivée chez elle, elle m’a battue et m’a dit qu’elle allait me tuer si je recommençais. je l’ai cru, car quand on est bonne, on est rien, on est qu’une poubelle ».

MD: « As-tu déjà entendu parler de petites bonnes qui ont été tuées à Abidjan? »

E: « Très souvent. Moi même j’ai été violée. Mais je ne me suis pas laissée faire sinon ils pouvaient m’égorger. Beaucoup de filles sont violées et tuées. Même dans la journée, certains tapent à la porte et menacent les bonnes d’une arme, avant de les violer et parfois de les tuer ».

MD: « Qui est ce petit oncle dont tu parles et qui était ton seul contact avec Abidjan? ».

E: « Il travaillait comme moi chez Félicité. Il avait été scolarisé au village parce que ses parents avaient des plantations de cacao et de café. Quand ils n’ont eu plus rien, ils l’ont envoyé chez Félicité et c’est devenu son petit esclave. Il y est toujours ».

MD: « Il t’a aidée? ».

E : « Il parlait avec moi. On avait à peu près le même âge. Mais lui aussi me tapait quand il n’était pas content ».

MD: « Qu’est-ce que tu ressents maintenant par rapport à toute cette histoire? ».

E: « Félicité et Adeline ne m’ont pas trahies, elles ont fait ça pour me faire du mal. Mais il y a un conte au village qui dit: « tu cherches à me faire du mal mais tu ne penses pas que tu es en train de me rendre intelligente ». Ils m’ont fait du mal, mais j’espère maintenant que justice va être faite. Et que cette situation va s’arrêter un jour car il y a encore beaucoup de jeunes filles qui sont dans la situation dans laquelle j’étais. ça me travail beaucoup. Il y a trop de petites bonnes maltraitées à Abidjan. Peut-être parceque c’est la capitale ».

Entretien n°3 Mireille

Date de naissance :

Lieu de naissance : Abidjan.

MD: « Lorsque tu vivais chez ton père à Abidjan, comment cela se passait ? ».

M: « Il n'y avait pas de problèmes. Je ne vais pas chercher de problèmes là où il n'y en avait pas. Au niveau financier, je me débrouillais, je travaillais en vendant la boisson ».

MD: « Avais-tu des petits frères ou soeurs sous ta responsabilité? ».

M: « J'étais le dernier enfant de mon père, donc je ne devais pas m'occuper de mes frères et soeurs. Je devais par contre m'occuper de ma mère. Je devais l'aider, pas vraiment dans le ménage car c'était la deuxième femme qui s'en occupait ».

MD: « Tu es de quelle confession? ».

M: « Catholique ».

MD: « Tu es allée à l'école? ».

M: « Oui, mais j'ai arrêté. Je devais redoubler et mes parents n'avaient plus assez d'agent pour payer l'école à ma soeur et moi, donc j'ai dû arrêter ».

MD: « Tu as eu envie d'arrêter l'école? ».

M: « Franchement, si j'avais pu payer, cela m'aurait fait plaisir de continuer. Mon père n'avait pas d'argent pour me financer l'école, j'ai donc compris. ça m'a fait mal, mais aussi plaisir car j'ai pu commencer à chercher du travail, pour avoir de l'argent et m'occuper de mes parents ».

MD: « Tu sacrifiais un peu ton avenir... ».

M: « C'est clair, mais bon en Côte d'Ivoire il n'y a pas vraiment de métiers que tu puisses exercer après l'école. Le plus sûr c'est de faire du commerce. Bon, il y a des commerces dans lesquels il faut savoir lire et écrire, dialoguer avec les gens, comme dans la vente de voitures. Peut-être que j'aurais fait ça, ou alors si ça n'avait pas vraiment marché à l'école j'aurais fait secrétariat comme tout le monde ».

MD: « Et tes parents, ils voulaient que tu fasses quoi? ».

M: « Ce qui était bien en Côte d'Ivoire, c'est que les parents ne décidaient pas à la place des enfants. C'était le grand frère ou la grande soeur qui décidait, mais pas jusqu'à forcer à faire quelque chose ».

MD: « L'ami de ton beau-frère est venu pour te proposer de partir en France. Qu'est-ce qu'il t'as proposé? ».

M: « En fait il a parlé avec ma soeur. Il a dit que si je voulais j'allais faire des études et que je devrais garder des enfants. Ma grande soeur a trouvé que c'était une bonne chose que je puisse continuer mes études, elle a donc accepté. En plus il avait dit que j'allais gagner un peu d'argent, et qu'il veillerait à ce que je ne fasse pas n'importe quoi avec cet argent, qu'il enverrait une partie de cet argent à mes parents. Donc j'allais en France pour aller à l'école et pouvoir travailler plus tard ».

MD: « Tu n'as pas demandé l'avis de ton père? ».

M: « Non. Chez moi, ce pas forcément le père qui décide, ce sont les plus grands ».

MD: « De quelle ethnie es-tu? ».

M: « Agni. Comme je l'ai dit, chez nous c'est le grand frère ou la grande soeur la plus âgée qui décide. Mon père et ma mère ne décidaient pas pour nous ».

MD: « Comptais-tu rester en France pendant longtemps? ».

M: « Au début j'hésitais à partir. Mais je pensais que c'était un bon moyen pour aider ma mère au maximum. Franchement, je ne suis pas venue pour moi. Je n'avais vraiment jamais rêvé de venir en France ».

MD: « Comment imaginais-tu la France? ».

M : « Comme un pays où il faisait vraiment froid! Je ne connaissais rien de la France. Je me disais que les blancs étaient gentils. Je ne pensais pas que l'on pouvait trouver des français renfermés. Je me disais que ce n'était pas pareil qu'en Côte d'Ivoire, où tous les gens sont hypocrites ».

MD: « Y a t-il un risque pour les Ivoiriens qui exploitent les filles en France quand ils reviennent au pays? ».

M: « Non. Mon employeur, F., a eu le culot d'aller voir mes parents pour leur demander que je retire ma plainte. Il a profité que je ne sois pas là pour raconter ce qu'il voulait. Mes parents ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire et qu'il devait aller me voir ».

MD: « Il n'y a eu aucun règlement de compte ? ».

M: « Mes parents en avaient envie, mais ils se sont dit que cette histoire n'allait pas se résoudre par la violence ».

MD: « F. avait-il de l'influence à Abidjan ? ».

M : « Oui ».

MD: « C'est toi qui a finalement décidé de partir de chez F.? ».

M : « Quand j'ai appelé ma soeur pour lui raconter l'histoire, elle m'a dit qu'il fallait que je me débrouille pour partir. ça m'a donné la force de le faire. Si elle ne m'avait pas dit ça, je ne sais pas ce que j'aurais fait ».

MD: « Étais-tu bien payée? ».

M : « Le peu d'argent qu'il me donnait, je le faisais partir pour ma mère ».

MD: « Quelles étaient les recommandations que t'on données tes parents avant de partir? ».

M : « Ils ne m'en ont pas vraiment données. Ils avaient confiance en F., surtout qu'il avait raconté des mensonges sur la jeune fille qui était chez lui avant moi (*également prise en charge par le CCEM, ndr*). Soit disant elle s'était mariée, elle avait une maison, alors qu'en fait elle s'était enfuite et qu'elle n'avait rien. Donc ils ont pensé qu'il prenait soin des personnes et ils n'ont pas douté de lui ».

MD: « Qu'est-ce que tu penses de tout ce qui s'est passé, quel est ton sentiment? ».

M : « Ce qu'il me fait mal c'est la trahison. J'aurais voulu qu'il y ait plus de sincérité, et que F. me respecte parceque je devais être comme sa fille. Je ne veux pas me venger, mais au moins qu'il y ait une justice, et d'autres filles ne subissent pas ça ».

MD: « À Abidjan, tu avais déjà entendu parler des filles qui partaient pour travailler en France? ».

M : « Oui, mais je ne pensais pas que cela se passait comme ça. Je n'y avait pas fait trop attention, parceque ça ne m'avait jamais intéressé ».

MD: « À Abidjan, est-ce fréquent que les enfants circulent entre familles ou dans la famille, qu'ils soient confiés? ».

M : « Oui, entre les oncles et les tantes c'est fréquent. C'est souvent pour l'éducation des enfants. Quand un enfant est tout le temps avec ses parents, il fait souvent des bêtises, ou il ne veut rien faire. Quand il n'a pas ses parents auprès de lui, il est correcte. Moi je suis allée au village, chez un oncle du côté de ma mère. J'y suis restée pour le CP1 et CP2 ».

MD: « Tes parents t'ont envoyée là-bas pour ton éducation? ».

M : « Oui, car mon oncle était instituteur. J'y suis allée avec ma grande soeur. Elle faisait la cuisine chez mon oncle. C'était loin d'Abidjan, à environ trois heures en car, ou en train ».

MD: « Tu te plaisais plus au village ou à Abidjan? ».

M: « À Abidjan (*rires*), parce que là-bas c'est la ville, et ma mère était auprès de moi ».

MD: « Quelle relation as-tu avec ta famille maintenant? ».

M: « Ce qui ma sauvé, c'est qu'en étant en Côte d'Ivoire je n'avais jamais menti. Donc quand les problèmes ont commencé avec F. j'ai appelé ma soeur et elle y a cru ».

MD: « Quand tu es partie de chez F. tu as songé à rentrer en Côte d'Ivoire? ».

M : « Non, je me suis dis que j'étais courageuse et qu'il fallait que je fasse quelque chose ici. J'avais déjà gâché une année ici, sans avoir pu ramener de l'argent correct à mes parents. Je ne voulais pas retourner de nouveau dans la misère, sans pouvoir m'occuper de mes parents. C'était mieux de rester ici ».

MD: « Tu dis souvent que tu dois t'occuper de tes parents, tu en as l'obligation? ».

M : « C'est pas l'obligation mais... (*silence*) ».

MD : « Tu restes en France pour tes parents ou pour toi? ».

M : « Pour mes parents ».

MD: « Si tes parents étaient riches, tu rentrerais en Côte d'Ivoire? ».

M : « ça c'est clair (*rires*). Bon, s'ils n'étaient pas vraiment riches, si ils n'avaient de l'argent que pour s'entretenir, je resterais en France ».

MD: « Pour avoir un métier... ».

M: « Oui, vu que là-bas je ne peux pas avoir de métier, alors qu'ici c'est tellement facile d'avoir un métier ».

MD: « Tu comptes rentrer en Côte d'Ivoire un jour? ».

M : « On ne sait jamais ».

MD: « Et si ta grande soeur te dis que tu dois rentrer au pays? ».

M : « Elle n'a pas le droit. Mais au contraire, elle est contente que je sois ici. Ils sont content de moi, ils voient que je ne baisse pas les bras, alors qu'ici les filles cherchent souvent les choses faciles. Si tu commences par ce qui est dur et qu'après tu tombes dans ce qui est facile, alors tu as tout gagné. Ici, si tu as un enfant tu as des aides; mais si tout se gâte, tu ne peux pas revenir en arrière, alors je préfère passer par ce qui est dur ».

MD: « Où en es-tu au niveau de tes papiers? ».

M : « J'ai un titre de séjour renouvelable tous les ans. Normalement après ma formation, je pourrai travailler ».

MD: « D'après toi, pourquoi les filles ivoiriennes qui sont prises en charge par le CCEM sont-elles plus nombreuses que les filles venant d'autres pays d'Afrique? ».

M : « On est très serviables, et les gens qui nous font venir sont hypocrites ».

MD: « Certaines ivoiriennes prises en charge par le CCEM pensent que c'est parce que la Côte d'Ivoire est plus riche que beaucoup d'autres pays d'Afrique ».

M : « Je ne pense pas. la Côte d'Ivoire n'est pas si riche que ça ».

MD: « D'autres pensent que c'est parce que les familles sont moins liées ».

M : « En fait, en Côte d'Ivoire, et comme cela s'est passé pour moi, le système des connaissances marche plus. Tu vas chez des gens que quelqu'un de ta famille connaît. Au Mali c'est pas pareil, ça reste dans la famille ».

MD: « Nombreuses des filles appelaient pourtant leurs employeurs « tonton » ou « tata » ».

M: « Mais cela ne veut rien dire. C'est juste un signe de respect ».

MD: « Les Ivoiriens en France ont peut-être aussi plus d'argent pour vous faire venir... »

M : « Pour moi, c'est ma soeur qui a payé mon billet d'avion et mes papiers! C'est aussi pour ça que je ne veux pas la décevoir ».

MD: « Quel âge a ta soeur? ».

M : « Je ne sais pas. Je ne connais pas l'âge de mes frères et soeurs. J'en ai neuf. On était onze mais deux sont partis ».

MD: « Ils sont partis? ».

M : « Ils sont partis en bas... ils sont morts».

MD: « Vous habitez tous dans la même maison à Abidjan? ».

M : « Oui, mais mes frères et soeurs sont grands. Certains enfants n'étaient plus à la maison ».

Entretien n°4 Solange.

Date de naissance: 25 avril 1979.

Lieu de naissance: Tiassalé.

MD: « As-tu grandi avec tes parents ? ».

S: « Mes parents habitaient dans un village près d'Agboville. Ils m'ont laissée à ma grand mère, qui habitait à Tiassalé, à l'âge de trois ans ».

MD: « Pourquoi tes parents t'ont laissée chez ta grand-mère? ».

S: « Je n'ai jamais su exactement pourquoi ils m'avaient envoyée chez ma grand-mère. Je sais juste que ça se passe comme ça chez les Baoulé ».

MD: « Tu étais chez ta grand-mère avec tes frères et sœurs? ».

S: « Non, J'étais la seule de mes frères et sœurs chez mes grands-parents, les autres sont restés chez mes parents et étaient scolarisés ».

MD: « Tu y es allée car tu étais l'aînée? ».

S: « J'étais l'aînée des filles. Mais je pense que cela aurait pu être n'importe qui. Mes parents m'ont placée chez ma grand-mère pour qu'elle ait quelqu'un. Je n'allais ni à l'école ni ne travaillais aux champs. Je l'accompagnais simplement dans certains de ses déplacements ou travaux, sinon je jouais avec des filles de mon âge. Je ne comprenais d'ailleurs pas trop pourquoi j'étais chez elle au lieu d'être scolarisée ou de m'occuper de mes petites sœurs. Normalement j'aurais dû rester avec mes parents pour les aider; surtout que personne ne me remplaçait, c'est ma mère qui faisait tout ».

MD: « Vous étiez de quelle confession dans la famille? ».

S: « Je suis de confession protestante. Mon père est catholique et ma mère athée. Je suis protestante car ma tante Hortense m'amenait au temple à Abidjan. C'est comme ça que je me suis convertie ».

MD: « As-tu demandé à ta grand-mère qu'elle te scolarise? ».

S: « Non. Je ne lui ai pas demandé non plus pourquoi je n'étais pas scolarisée ».

MD: « Comment t'est venue l'idée d'aller à Abidjan? ».

S: « Comme il y avait une route qui traversait mon village, je voyais beaucoup de gens passer, c'est comme ça que l'idée d'aller à Abidjan a commencé à me travailler et que j'ai eu envie d'y aller. Ma tante Hortense, la sœur de ma mère, vivait avec une cousine à elle à Abidjan. Lorsqu'elle était de passage au village je lui demandais de m'amener avec elle. Je lui ai demandé plusieurs fois, puis elle a accepté. Je suis donc allée vivre chez elle et sa cousine, j'avais 12 ans. J'ai vécu jusqu'à l'âge de 13 ans et demi chez elle. Quelque temps après mon arrivée, Hortense m'a trouvé un travail de garde d'enfant chez une dame, Valérie ».

MD: « Il y a beaucoup de jeunes filles qui travaillent comme ça à Abidjan? ».

S: « Oui, il y avait beaucoup de filles qui travaillaient comme moi à Abidjan. Chez Valérie, il y avait quelqu'un pour faire le ménage et une autre personne pour la cuisine ».

MD: « Comment cela se passait chez Valérie? ».

S: « Valérie était gentille avec moi. Parfois elle me grondait, mais ensuite elle m'expliquait que c'était pour mon bien. Elle me payait (7000 francs CFA par mois) et je donnais l'argent à ma tante. C'est ma tante qui m'achetait mes affaires ».

MD: « Tu trouvais que ça se passait bien pour toi ? ».

S: « Oui, je ne me plaignais pas. Bon, je ne savais ni lire ni écrire, donc je ne me déplaçais pas seule car à Abidjan il faut savoir lire les panneaux pour se repérer ou prendre les bus. Je n'avais jamais pris le bus seule, je me déplaçais la plupart du temps avec Valérie. Je travaillais également chez sa sœur car je voulais garder de l'argent pour pouvoir plus tard me payer des cours du soir, je voulais apprendre à lire et à écrire ».

MD: « Pourquoi as-tu quitté Abidjan pour la France? ».

S: « Une autre sœur de Valérie, Mme L., est venue à Abidjan. Elle vivait en France, près de Paris. Elle a demandé à Valérie ce qu'elle pensait de moi, si je m'occupais bien des enfants et si elle pouvait m'emmener en France pour garder son nouveau né. Valérie lui a dit que je m'occupais bien de ses enfants ».

MD: « Tu avais déjà entendu parler des jeunes filles qui partaient en France comme gardes d'enfant ou domestiques? ».

S: « Je savais qu'il y avait des problèmes avec certaines filles qui partaient en France, ça se disait à Abidjan. Maintenant je sais qu'en Côte d'Ivoire, quand tu es chez quelqu'un et qu'il y a un problème tu peux partir quand tu veux car tu n'es pas loin de chez tes parents. Alors que quand les filles vont en France, les gens ne savent ce qui se passe. Par exemple, Mme L. a deux autres sœurs en France et elle n'arrête pas de ramener des filles, à chaque fois c'est la même histoire qui se répète ».

MD: « Cela ne crée pas de problèmes au pays? ».

S: « Si. Les familles se plaignent, mais ils ne peuvent rien faire. Surtout si la personne est connue et qu'elle a du pouvoir. Personne ne croit aux filles. Les filles ne reviennent généralement pas au pays, donc elles ne peuvent dénoncer leur situation qu'au téléphone, ou par écrit quand elles savent écrire; mais leurs employeurs peuvent aller au pays et raconter n'importe quoi ».

MD: « S'il y a tant de problèmes pourquoi les filles continuent à partir? ».

S: « Parce que les gens ne savent pas ce qui se passe réellement ».

MD: « Même si on parlait un peu de ces problèmes, tu étais quand même prête à partir. »

S: « Ma tante Hortense m'a dit que beaucoup de jeunes Ivoiriennes allaient en France et qu'il n'y avait pas de risque, que je pouvais essayer. Moi j'avais quand même peur, j'étais encore un enfant dans ma tête. J'étais inquiète car je vivais à Abidjan mais je ne savais même pas ce qui se passait dans la ville. Je ne m'imaginai pas traverser la mer pour aller vivre en France, je n'avais pas de famille là-bas et je ne connaissais personne. Mais bon, j'étais quand même illusionnée ».

MD: « Qu'est-ce que Mme L. t'a proposée? ».

S: « Ma tante avait demandé à ce que je sois payée. Mme L. a alors proposé soit de me payer, soit que je garde son nourrisson jusqu'à ce qu'il ait trois ans, ensuite elle me scolariserait et régulariserait ma situation. J'ai choisi cette dernière solution. Je voulais vraiment être scolarisée ».

MD: « Tes parents ont été mis au courant? ».

S: « Ma tante a conseillé à Mme L. d'aller voir mes parents au village pour leur demander leur accord, mais elle est rentrée en France sans aller les voir, elle a dit qu'elle n'avait pas le temps. Après son accouchement en France, Mme L. est revenue et a commencé à vouloir faire mes papiers très vite. En fait il n'y a pas eu d'accord pour mon départ. Elle m'a dit qu'on n'avait pas le temps d'aller voir mes

parents. Ils ont eu connaissance de mon départ une fois que j'étais arrivée en France. Ma tante est allée prévenir mes parents après mon départ. Normalement nous aurions dû, Mme L., ma tante et moi, aller voir mes parents pour avoir leur accord. Ma tante leur a dit de ne pas s'inquiéter. Je crois qu'elle a dû rassurer mon père avec la religion, lui dire que j'étais chez des bons chrétiens comme lui ».

MD: « Comment t'as-t-elle fait venir en France? ».

S: « Pour partir, Mme L. m'a faite passer pour sa fille et m'a mise sur son passeport. Je ne sais pas comment elle a trafiqué les papiers car elle n'avait pas de fille de mon âge. J'étais surprise de pouvoir sortir si facilement du pays ».

MD: « Comment s'est déroulé ton départ, ainsi que ton arrivée en France? ».

S: « Je me souviens que dans l'avion pour venir en France elle s'était levée sans rien me dire et m'avait laissée seule un moment. Comme j'avais peur, j'avais alors demandé aux gens s'ils n'avaient pas vu une dame passer. J'étais complètement perdue. Quand on est arrivé, en mars 1994, elle m'a montré qui elle était. Déjà, quand on était chez sa sœur, à Abidjan, elle ne parlait jamais et j'avais trouvé cela étrange car sa sœur est quelqu'un qui parle avec ses bonnes. Là-bas je n'avais pas cherché à comprendre pourquoi elle ne parlait jamais, je pensais qu'elle allait être gentille en France. Je ne savais pas combien d'enfants il y avait à garder à part son nourrisson, je pensais qu'il y en avait deux ou trois, en fait ils étaient dix. À mon arrivée, elle m'a expliqué comment fonctionnaient les choses pour le ménage chez elle. J'étais simplement venu pour garder ses enfants, mais elle ne m'a donné aucune explication, elle m'a dit « tu fais ci, tu fais ça » ».

MD: « Que devais-tu faire chez elle? ».

S: « Le matin je devais me lever à six heures pour faire ma toilette et préparer les petits-déjeuners. Ensuite je réveillais les enfants et faisais leur toilette. Je faisais tout pour qu'ils ne crient pas, sinon Mme L. sortait de sa chambre et me criait dessus, me disant que je les maltraçais. Mais je faisais tout pour que les enfants me comprennent (*Solange rigole, mais de manière assez désabusée. Elle semble considérer ces comportements comme absurdes*). La nuit aussi je me levais pour donner le biberon. J'étais vraiment fatiguée, mais je n'arrivais pas à dormir tellement j'étais angoissée. J'avais peur des choses. Comme j'avais tout le temps des choses à faire, je n'avais pas sommeil. Si je n'avais pas la tête tranquille, je ne pouvais pas dormir. Même si je ne dormais qu'un tout petit peu, cela me suffisait ».

MD: « Tu n'avais pas le droit de sortir? ».

S: « non ».

MD: « Même pas pour aller au temple? ».

S: « Je n'allais pas à l'église. Pour prier, des gens ivoiriens venaient à la maison et nous prions ensemble. Là encore je devais préparer le thé et parfois les repas pour tout le monde. Plus tard nous sommes allés à l'église, c'était le seul moment où je sortais, car sinon je ne sortais même pas pour faire les petites courses. Ce n'est que lorsque la petite est entrée à l'école que je sortais pour l'y accompagner et venir la chercher ».

MD: « Tu n'as pas eu envie de partir? ».

S: « Souvent, je faisais des choses pour qu'elle me fasse rentrer. J'avais envie de rentrer car ici je ne connaissais ni n'apprenais rien, mais je ne lui disais pas car elle me faisait peur. J'avais peur d'elle, pas parce qu'elle me frappait, car elle ne m'a frappée que deux fois. La première fois, j'étais en train de cuisiner et la petite était avec moi. Je voulais qu'elle aille jouer avec ses frères car elle m'empêchait de cuisiner et je devais fermer la porte car Mme L. trouvait que cela sentait fort, elle s'est alors coincée le doigt dans la porte (...). J'avais surtout peur de ses cris. Elle ne disait jamais « Solange » normalement, c'était toujours des cris (*Solange imite la manière, très autoritaire, avec laquelle Mme L. l'appelait*). Quand je la voyais arriver à la maison mon cœur « faisait boum boum », je pensais « mon dieu, ça y est ça va recommencer ». J'avais peur qu'elle crie parce que j'aurais fait quelque chose de mal. De toute façon, pour elle, tout ce que je faisais était mal. Il y a des moments, je me sentais coupable, je me disais que c'était de ma faute ».

MD: « Tu n'as jamais essayé de parler de ta situation à quelqu'un ».

S: « J'ai parlé de mes problèmes à une des femmes du groupe qui venait prier. Je pensais pouvoir avoir confiance en elle, mais elle me conseilla de prier et de parler avec eux, M. et Mme L., ce que je n'ai pas eu le courage de faire. Elle a alors essayé de discuter avec eux, elle leur a dit qu'ils devaient parler avec moi. Mais il n'en a rien été ».

MD: « As-tu parlé à Mme L. des promesses de scolarisation qu'elle t'avais faites? ».

S: « J'ai attendu que la petite aille à l'école pour leur demander d'y aller moi aussi. Elle m'a dit que je n'étais pas venue pour aller à l'école. Avant, elle me disait qu'elle allait se renseigner pour les cours, mais pas avant que la petite n'aille à l'école ».

MD: « As-tu pu contacter tes parents ou ta famille en Côte d'Ivoire? ».

S: « Au cours de mon séjour chez les L., ma tante ne m'a téléphoné qu'une seule fois. Je recevais des lettres de mes frères mais je devais les faire lire par des gens car je ne savais pas lire. Je faisais écrire mes lettres par les enfants de Mme L., donc je ne pouvais pas raconter les problèmes; je disais que tout allait bien, qu'on était gentils avec moi, qu'on allait à l'église. Je ne pouvais pas téléphoner, je ne savais de toute façon pas comment faire pour appeler. En allant à l'église j'ai rencontré une jeune femme comme moi. Elle travaillait chez sa tante mais n'était pas heureuse, elle aussi voulait partir. Elle avait pris des médicaments et avait cherché à se suicider. Je pensais parfois également au suicide. Je pensais que mes parents n'en avaient rien à faire de moi, ils ne m'écrivaient pas. La fois où mon père l'a fait c'était pour demander de l'argent. Pour moi ce n'était pas normal car mon père était quand même instituteur. En plus, il savait que Mme L. ne me donnait pas d'argent pour le travail que je faisais ».

MD: « Tes parents n'ont jamais cherché à savoir comment tu vivais? ».

S: « Mon père a prévenu une de mes tantes qui était dans la région parisienne, pour qu'elle vienne voir ce qui se passait réellement. Elle est venue au domicile des L. et leur a demandé si je pouvais passer le jour de Noël chez elle. Elle était gentille, mais elle aussi c'est une Africaine, et si elle pouvait avoir des bonnes, elle accepterait. Je lui ai dit que je voulais partir d'où j'étais et lui ai demandé de m'aider. Elle m'a répondu que j'étais venue sans papiers et que si eux avaient dit qu'ils allaient m'aider, peut être allaient-ils le faire et qu'il fallait que j'attende encore un peu ».

MD: « Comment es-tu partie de chez Mme L.? ».

S: « Une fille que j'avais rencontrée à l'église a commencé à parler de moi au Comité Contre l'Esclavage Moderne. J'ai été convoquée à la gendarmerie suite au signalement du CCEM, mais J'ai dû raconter tout ce que Mme L. m'avait dit de raconter, surtout que le policier m'a avertie que tout ce que j'allais dire allait être lu à Mme L.. Quelque temps plus tard, une dame de l'association est venue au domicile, mais les L. lui ont dit que je n'étais pas là. Depuis la fenêtre de la cuisine, je l'ai regardée partir et je me suis dit que c'était à moi de faire de quelque chose, sinon j'allais me suicider chez eux. Tans pis si je n'avais jamais pris le train, je me suis dit que j'allais bien rencontrer quelqu'un dans la rue pour m'aider. Un matin, je suis partie en courant, un monsieur m'a demandé s'il je voulais qu'il me dépose mais j'ai répondu que non, j'ai continué à courir (*Solange rigole franchement en racontant sa fuite*). Je me suis rendue au poste de police où j'avais été entendue, la femme qui m'avait interrogée m'avait laissée son nom et m'avait dit de la prévenir si je décidais de partir. Mais je ne l'ai pas prévenue et quand je suis arrivée au commissariat, ils m'ont dit qu'elle n'était pas là. Moi je pensais qu'elle n'y travaillait plus. Le monsieur a l'accueil m'a alors demandé mes papiers, mais bien sûr je n'en avais pas (*Solange rigole de nouveau franchement*). Lorsque la tante, qui était venue me voir chez les L., a appris que j'avais parlé d'elle aux policiers elle n'était pas contente du tout. Elle a dit que, par ma faute, les policiers l'avaient appelée. À partir de ce moment là j'ai été prise en charge par le CCEM ».

MD: « Comment a réagi ta famille en Côte d'Ivoire? ».

S: « Une fois en famille d'accueil j'ai appelé mon frère. Il m'a dit que si j'avais des problèmes je devais rentrer, mais je ne voulais plus rentrer en Côte d'Ivoire. J'attendais de passer au tribunal contre les L.. J'aurais souhaité appeler mes parents en premier mais je ne pouvais pas les joindre. Depuis que je suis partie de chez Mme L., j'ai parlé une fois avec mon père, quand j'ai perdu ma mère. Ma mère est morte en 2001. Je n'ai pas pu lui expliquer exactement ce qui m'était arrivé car il était en deuil. Je ne voulais pas lui compliquer encore plus les choses, je ne savais même pas comment lui parler, je sais pas, c'était étrange de dire « papa ». J'ai expliqué ce qui m'était arrivé à ma tante Hortense. C'était elle qui décidait pour moi à Abidjan, alors qu'au village c'était ma grand-mère. Elle m'a dit que ma mère lui en voulait, qu'elle trouvait que c'était de sa faute si j'étais partie en France. ça lui faisait mal que ma mère soit morte comme ça, sans savoir, qu'elle pensait que c'était de la faute de sa sœur ».

MD: « Et toi, tu penses que tout est la faute de Mme L., ou que c'est également de ta tante Hortense? ».

S: « Non, pour moi, quand j'étais chez les L., tout ce que je faisais c'était de ma faute. Même si j'étais en France, je parlais, je pouvais dire « non », que je ne voulais pas. Même si j'étais pauvre en Côte d'Ivoire, même si on avait rien, j'étais heureuse, donc j'aurais pû retourner au village chez ma grand-mère ».

MD: « Tu étais quand même coupée de tout en France et sans contact avec tes parents ou tes frères ».

S: « Oui, mais je veux dire, ici, à 14 ans tu n'es plus un enfant, tu prends des décisions ».

MD: « 14 ans, en France, c'est quand même jeune pour prendre de telles décisions ».

S: « C'est vrai que c'est difficile de prendre les décisions toi-même, quand on te dit « fais-ci, fais-ça » ou « c'est comme ça », parfois tu ne peux pas dire « non » aux gens, pour ne pas les vexer, pour les respecter. En Afrique quand tu parles à une grande personne tu ne le regardes pas en face. Pour dire « non » tu ne le regardes pas dans les yeux. Mais j'aurais pu dire « non », ils ne m'auraient pas obligée à partir en France, d'une manière je me dis que c'est de ma faute ».

MD: « Tu parles de faute, qui d'autre partagerait la faute ? ».

S: « Je dirais qu'il y a beaucoup de fautifs. La première c'est moi. Ensuite il y a ma tante Hortense, parcequ'elle est âgée, elle savait comment cela ce passait ici. Si les L. avait voulu me mettre sur le trottoir, ils auraient pu le faire ».

MD: « Les L. n'ont pas donné d'argent à ta tante Hortense au moment de ton départ, ou après ».

S: « Je ne crois pas. De toute façon, si j'en discute avec elle pour lui dire que c'est de sa faute, elle va me dire que c'était pour mon bien, les L. me diraient la même chose d'ailleurs ».

MD: « Maintenant, avec le recul, tu en veux aux L.? ».

S: « Parfois oui, quand je pense à mon histoire et j'aimerais bien qu'ils payent pour ce qu'ils ont fait ».

MD: « Suite à la décision de justice, ils ont dû payer quelque chose? ».

S: « Ils n'ont pratiquement rien payé; ils devaient payer 9000 francs en tout, mais ils n'ont jamais rien versé. On m'a dit que cela ne valait trop le coup de les réclamer, vu que l'huissier allait déjà coûter environ 2000 francs. Même si ce n'est pas en argent, j'aimerais quand même qu'ils payent. Quand tu vois les règles, les lois qu'il y a en France, tu te dis que tu peux avoir des problèmes si tu fais quelque chose de mal. Quand tu vas au tribunal pour une affaire d'esclavage tu peux avoir peur, mais quand tu vas jusqu'au bout, il n'y a pas de quoi avoir peur. Je vois des français à la télévision qui disent qu'il n'y a pas de justice, je suis tout à fait d'accord avec eux ».

MD: « Es-tu rentrée en Côte d'Ivoire depuis ton départ? ».

S: « Depuis que je suis partie de Côte d'Ivoire je n'y suis jamais retournée ».

MD: « As-tu peur d'y retourner? ».

S: « Non, je n'y pense même pas. Je ne crois pas non plus qu'on me fera des problèmes. En plus, un journaliste ivoirien m'a interviewée ici, et l'article a été publié en Côte d'Ivoire. Les gens doivent commencer à savoir que ce type de problème existe ».

MD: « Dois-tu envoyer de l'argent au pays pour aider ta famille ? ».

S: « Oui. parfois je leur propose, mais le plus souvent c'est eux qui demandent. Certains de mes frères comprennent que je ne peux pas toujours répondre à leur demande, car ici aussi il faut que je vive. Mais d'autres ne comprennent pas ».

MD: « Quels papiers as-tu maintenant pour rester en France? ».

S: « J'ai une carte de séjour d'un an, renouvelable. j'ai demandé la carte de dix ans et la nationalité, car je suis arrivée il y a plus de dix ans, mais je ne sais pas si ça va marcher ».

MD: « Est-ce que tu revois cette tante qui était venu parler avec les L.? ».

S: « Non, je ne la vois plus, elle n'a pas voulu prendre de mes nouvelles. Je lui avais donné pourtant mon numéro mais elle a déménagé. Je me suis déplacée chez elle mais on m'a dit qu'elle était partie. Quand j'appelle mes tantes au pays elles me demandent si j'ai des nouvelles mais je réponds que non ».

MD: « Et tu as des nouvelles des L.? ».

S: « Non plus. Je crois qu'ils n'ont jamais essayé d'avoir de mes nouvelles. Au début de ma prise en charge par le CCEM je n'avais pas dit à ma tante Hortense où je me trouvais, je ne l'ai pas appelée pendant longtemps. Lorsque les L. rentraient au pays et qu'elle allait les voir pour leur demander de mes nouvelles, ils disaient qu'ils ne pouvaient pas s'approcher de moi sinon on les envoyait en prison (*rires*) ».

MD: « Comment se sont-ils comportés au tribunal, t'ont-ils insultée ou reproché des choses? ».

S: « Non. Au tribunal je m'en voulais parce que je voyais mes patrons comme des gens qui étaient fiers d'eux, c'étaient eux, et puis toi tu étais à la cuisine et puis c'est tout (*rires gênés, elle semble se trouver ridicule de dire ça*) ».

MD: « Ont-ils dit du mal de toi au pays? ».

S: « Non, je ne pense pas ».

MD: « Qu'espères-tu maintenant avec ta famille? Si tu rentres en Côte d'Ivoire, chez qui vas-tu loger, qui vas-tu revoir? quels sont les membres de ta famille qui te sont les plus proches? ».

S: « Mes frères sont les plus proches. Mes tantes ont leurs enfants et leurs vies, je ne peux pas tout attendre d'elles, parce que ma mère est morte. Quand à mon père, d'après ce que j'ai entendu je crois qu'il s'est remarié, pour moi il est maintenant trop éloigné ».

MD: « Reconnais-tu toujours une autorité familiale? Quelqu'un de ta famille en Côte d'Ivoire peut-il, actuellement, influencer tes choix? ».

S: « Non, plus maintenant. Même mon père, il ne peut pas ».

MD: « Surtout que tu va être mère... ».

S: « Oui. Mais même pour mon enfant je me demande comment je vais l'éduquer, car moi je n'ai pas reçu vraiment d'éducation. Mes grands-parents étaient des villageois, ils n'étaient pas en ville, j'ai oublié les choses qu'ils m'ont montrées là-bas. Le fait de passer dans plusieurs familles d'accueil ici m'a beaucoup aidé. Ils ont essayé de m'apprendre des choses, même si je n'étais pas quelqu'un de la famille ils étaient gentils avec moi ».

MD: « Comment vois-tu ton avenir professionnel? ».

S: « J'ai déjà fait plusieurs formations, je voudrais travailler dans la cuisine ».